

LA CROIX

mardi 7 février 2017 – Quotidien n° 40717 – 1,80 €



Événement

Les vélos séduisent de plus en plus les villes P. 2-3

Économie

Les immigrés, « bonus » de poids pour l'économie américaine P. 10

Sciences & éthique

Cartographe le « risque avalanches » P. 17-18

François Fillon, la contre-attaque

Reconnaissant avoir commis une « erreur » mais rien de malhonnête ou d'illégal, le candidat de la droite à la présidentielle est reparti à l'offensive

P. 4-5

éditorial

Guillaume Goubert

Une nouvelle campagne

Face aux attaques portées contre lui depuis deux semaines, François Fillon a apporté sans doute la réponse la plus efficace. D'abord dans la



forme. Celle, combative, d'une conférence de presse. Puis sur le fond. En substance : je n'ai rien à me reprocher sur le plan de la légalité mais j'aurais dû comprendre plus tôt que ces pratiques – courantes parmi les parlementaires – étaient rejetées par les Français. D'où cette phrase : « *Je le regrette profondément et je présente mes excuses aux Français.* » Une telle déclaration n'a guère de précédent dans la vie politique française.

L'ancien premier ministre a donc admis qu'il lui fallait s'expliquer à propos de certains usages qui ont fini par créer un fossé entre les Français et les dirigeants politiques. Il est regrettable que cela ne soit pas intervenu un peu plus tôt. François Fillon avait placé sa candidature sous le signe de l'exemplarité personnelle, ce qui a sans doute notablement contribué à son succès à la primaire de la droite et du centre. Ce que lui-même a qualifié d'erreur lui coûte cher. Si François Fillon a parlé hier d'une « *nouvelle campagne qui commence* », c'est qu'il lui faut retrouver un élan perdu.

À condition que rien ne vienne démentir les explications données hier, François Fillon bénéficiera certainement d'un vieil adage : « *Faute avouée à moitié pardonnée.* » Ce qui semble déjà être le cas s'agissant du cœur de son électorat. Mais, pour parvenir jusqu'à la victoire, il lui faudra convaincre beaucoup d'autres citoyens. Cela lui imposera de s'engager sans faille pour une profonde rénovation de notre vie publique alors que, depuis deux semaines, de nombreux Français ont découvert une manière de pratiquer la politique « *qui aujourd'hui, selon ses propres mots, suscite la défiance* ».

Annexes légales p. 16
134^e année - ISSN 0242-6056 - Imprimé en France - Belgique : 1,90 € ; Canada : 5,60 \$; Espagne : 2,30 € ; Grèce : 2,30 € ; Italie : 2,60 € ; Luxembourg : 1,90 € ; Maroc : 27 MAD ; Portugal (Cont.) : 2,30 € ; Suisse : 3,5 CHF ; Zone CFA : 1800 CFA ; DOM : 2,50 €



M 00140 - 207 - F. 1,80 €

Hier après-midi, lors de la conférence de presse organisée à son QG de campagne de la Porte de Versailles. Benoit Tessier/Reuters

C'est aujourd'hui que les candidatures à l'appel d'offres de la Mairie de Paris doivent être déposées pour fournir et exploiter le dispositif de vélos en libre-service de la capitale.

Si Strasbourg fait partie des communes emblématiques de ce mode de déplacement, La Rochelle fait figure de pionnière.

Partout en France, le développement de la bicyclette a métamorphosé les villes... qui elles-mêmes encouragent de plus en plus l'usage de la petite reine.

Les vélos séduisent les villes

— De Paris à Bordeaux, en passant par La Rochelle, la petite reine fait l'objet de politiques volontaristes de développement qui façonnent, avec leurs cyclistes, le paysage urbain.

« Excepté les matins où il pleut vraiment à verse, la bicyclette est devenue mon unique moyen de transport public, dit Matthieu, 38 ans, employé de banque à Paris alors qu'il sort un Vélib' (le vélo en libre-service parisien) de sa station Place de la Nation. J'ai l'impression de revivre la ville. » Matthieu évoque « le sifflement de l'air dans les oreilles » quand il descend le boulevard Diderot vers la gare de Lyon, les odeurs de croissants d'une boulangerie, les rires des passants... « C'est comme si je m'étais réapproprié la rue », dit-il. Pauline, avec son casque rose fluo, parle plus du côté pratique de la chose. Cette étudiante originaire de la région nantaise a découvert la pratique du vélo à Paris en imitant nombre de ses camarades. « Cela me permet de ne pas perdre de temps et de garder la forme », dit-elle. Près du pont d'Austerlitz, un petit peloton de cyclistes attend sagement au feu même si certains bravent l'interdit du rouge... « Avant on se sentait

un peu seul », sourit Paul, 57 ans, adepte quotidien de la petite reine depuis son adolescence.

Depuis leur lancement en 2007, les Vélib' font partie ici du paysage. « En 1976, le vélo représentait 0,2 % des déplacements des Parisiens contre 5 % aujourd'hui, indique Frédéric Haran, enseignant chercheur en économie et urbanisme à l'université de Lille (1). Il n'y avait que 12 000 cyclistes par jour dans les rues, et l'on en compte 300 000 à 350 000 aujourd'hui. » La Mairie de Paris, qui investit 150 millions d'euros sur son plan vélo 2015-2020, dit vouloir arriver à 15 % de part modale des déplacements quotidiens à cette échéance.

Si Vélib', par sa taille (18 000 vélos), est emblématique des politiques de développement de la pratique du vélo, il n'en est pas le pionnier. La bicyclette municipale a comme un air iodé en France. Le premier service de prêt à grande échelle date de 1976. C'était à La Rochelle. « Nous avons aujourd'hui 800 vélos, dont 300 en libre-service et 150 en location », dit Brigitte Desveaux, conseillère municipale dans la ville de Charente-Maritime qui se revendique comme la deuxième ville cyclable de France, toutes tailles confondues, avec 14 % de part des déplacements en centre-

« Le système ne fonctionne pas sans une politique de modération de la circulation automobile. »

ville. À 78 ans, Daniel, instituteur retraité, se souvient d'un port autrefois saturé par la présence des voitures et aujourd'hui devenu « plus serein » grâce au flux calme des vélos et des piétons. « On parle d'une ville apaisée, dit-il, et ce n'est pas un vain mot. »

Il faudra attendre 2005 et le Vélo'v de Lyon pour que les systèmes de vélos en libre-service prennent une autre dimension. « La grande innovation a été de placer des stations tous les 300 mètres, dit Frédéric Héran, chercheur en économie et urbanisme. C'est une distance maximale pour que les gens qui ne trouvent pas une bicyclette à une station acceptent d'aller à la suivante. » Le succès du Vélo'v (4 000 vélos) ne se dément pas non plus.

Globalement, le trafic des vélos a explosé de 26 % l'an passé à Lyon, d'après les pointages de la métro-

pole. « J'aime prendre les chemins de traverse, glisse Estelle, étudiante en droit. On ne se contente pas de rallier un point A à un point B, et quand il y a trop de circulation sur les grands axes, on s'engouffre dans des petites rues qu'on ignorait. On a le sentiment de mieux cerner les contours de la ville, de rentrer dans une relation plus intime avec elle. » Certains ont leur propre vélo mais d'autres pas, tel ce quadragénaire prudent, qui s'est remis en selle avec l'arrivée du Vélo'v. « J'ai besoin d'être rassuré. Je ne veux pas me faire piquer mon vélo. Je ne sais pas changer un pneu crevé. Alors j'emprunte ceux de la ville. »

Le vélo ne cesse de gagner des mètres de bitume sur la voiture. « Aujourd'hui, 26 % de la voirie est aménagée pour permettre aux vélos de circuler dans la ville », dit Claire Schreiber, chargée d'études au Club des villes et territoires cyclables, association qui rassemble des collectivités engagées pour le développement du cycle en ville. Au total, 87 services de vélos en longue durée ont été recensés par l'agence environnementale Ademe en France, et une petite quarantaine de dispositifs de vélos en libre-service.

À la métropole bordelaise, où l'on se donne trois ans pour faire passer de 8 % aujourd'hui (11 %



pour Bordeaux seule) à 15 % la part des déplacements à vélo, un plan de 70 millions d'euros a été adopté pour 2017-2020, entre aménagements urbains et extensions de stations. La collectivité mêle système de libre-service (le VCub, avec 3 000 vélos) et prêt de vélos à longue durée. Serge, commerçant de 40 ans, ne se déplace qu'en VCub : « Plus que le prix, c'est avant tout le côté pratique qui m'a convaincu d'abandonner la voiture, témoigne-t-il. C'est tellement agréable de pouvoir passer partout quand les rues sont saturées. » Léa, étudiante de 20 ans, a choisi depuis trois ans le VCub en raison de l'exiguïté de son logement : « J'habite une échoppe avec un couloir étroit et je n'ai pas la place d'avoir un vélo à moi », dit-elle. ●●●

repères

En France, 2 % des actifs vont travailler à vélo

45 000 vélos en libre-service sont disponibles dans plusieurs villes de France dont 20 000 dans la seule Île-de-France. S'y ajoutent quelque 30 000 cycles en location longue durée mis en place par les collectivités. On compte par ailleurs 35 000 places de stationnement spécifique pour les vélos.

En 2015, à peine 2 % des actifs de l'Hexagone se rendaient

à vélo à leur travail, parcourant en moyenne 4 km, selon l'Insee. La part du vélo dans les déplacements est plus importante (4 %) dans les villes qui sont des centres de pôles urbains de plus de 10 000 habitants.

Strasbourg se situe à la 4^e place des vingt grandes villes mondiales qui offrent les meilleures conditions de circulation à vélo, selon le classement 2015 du « Copenhagenize Index », un cabinet danois de promotion de la bicyclette en ville. Le classement cite aussi Nantes et Bordeaux (respectivement 7^e et 8^e) et Paris à la 17^e place.



Le VCub. Lancé en 2010 à Bordeaux. 174 stations et 3 000 vélos. v3



Le Vélib. Lancé en 2007 à Paris. 1800 stations et 18 000 vélos. velib

La Rochelle fut la première agglomération française à proposer le vélo en libre-service, dès 1976. Pierre Rousseau/CIT'images



●●● Selon Frédéric Héran, tous ces systèmes peuvent certes doper la pratique du vélo, mais ne font qu'accompagner une tendance dont le vrai déclencheur est la volonté des villes de faire baisser la circulation automobile. « Partout où la voiture régresse, le vélo gagne du terrain, affirme-t-il. Les systèmes de vélos en libre-service ne fonctionnent pas sans une politique de modération de la circulation automobile. »

Strasbourg en est sans doute la meilleure illustration. Avec près de 15 % des déplacements à vélo, la ville bat le record en France en la matière. « Grâce à la bicyclette, la ville est redevenue un théâtre à ciel ouvert, dit Jean-Baptiste Gernet, adjoint au maire chargé des mobilités alternatives. Les gens sont davantage au contact de la

rue, des boutiques, des rencontres de hasard. »

Ici, l'apaisement ne concerne pas que la circulation automobile. Audrey, 35 ans, est fonctionnaire de police et se déplace au quotidien à vélo pour se rendre à son travail. « Cela me procure un moment de détente avant le travail et un moment de décompression après », dit-elle. La jeune femme exerce son métier dans un quartier dit sensible de la ville, construit dans les années 1970. « Avant, il n'était pas question d'y circuler à pied ou à vélo, dit-elle. Depuis le début de son réaménagement et de l'intégration du vélo, les gens s'arrêtent à nouveau, la vie est plus paisible. » Strasbourg mise essentiellement sur les plus de 5 000 bicyclettes de prêt à longue durée, et bien moins sur les 600 en libre-

service (les Vélhop)... Le but est ici que chacun ait sa propre petite reine.

La dynamique pourrait être amplifiée par la possibilité récente, pour une entreprise, de verser des indemnités kilométriques à ses salariés. Mais aussi par les aides à l'achat de vélos à assistance électrique.

Michel Waitrop, avec Bénévent Tossieri (à Lyon) et Jean-Jacques Allevi (à Bordeaux)

(1) Auteur de *Le Retour de la bicyclette. Une histoire des déplacements urbains en Europe de 1817 à 2050*, Éd. La Découverte Poche, 10 €.

sur-la-croix.com
— Retrouvez l'intégralité de notre enquête

Le Vélib' parisien prépare sa mue

— Trois candidats sont en lice pour l'appel d'offres de la mairie de Paris.

— La nouvelle flotte comportera des vélos à assistance électrique.

Se déplaceront-ils pour l'occasion à bicyclette ? Les candidats à l'appel d'offres de la Ville de Paris doivent remettre aujourd'hui leur dossier pour le marché du Vélib', le dispositif de vélos en libre-service (VLS) de la capitale. Car le contrat qui lie depuis 2007 la mairie et JCDecaux arrive cette année à expiration. Ce dernier est candidat à sa succession, allié à la SNCF et la RATP, face à Smoove, une PME de l'Hérault associée à Mobivia (Norauto), l'espagnol Moventia et l'exploitant de parkings Indigo. Le troisième groupement en lice est composé de SFR, Intermobility (opérateur de VLS en Suisse) et Tracétel. Le contrat représenterait plusieurs centaines de millions d'euros selon certaines sources.

La prochaine flotte comportera des vélos électriques, qui pourraient représenter jusqu'à 30 % du parc. Et quand Vélib' ne concerne aujourd'hui que Paris et les communes toutes proches, les stations de vélos vont pouvoir s'étendre à l'échelle de la métropole. Le prochain dispositif pourrait proposer plus de 21 000 bicyclettes contre 18 000 aujourd'hui.

Le modèle économique va aussi changer. Actuellement, JCDecaux fournit le service en échange du droit d'affichage publicitaire sur le mobilier urbain, tandis que Paris perçoit les recettes des locations et des abonnements. Le prochain contrat dissocie Vélib' de la publicité. Un rapport de l'Inspection générale de la Ville de Paris estimait en 2016 que « l'équilibre du contrat (...) est aujourd'hui en défaveur de la Ville ». Ce que conteste Albert Asséraf, le directeur général stra-

tégie, data et nouveaux usages de JCDecaux, selon lequel la Ville a toujours été gagnante. « En 2016, elle a reçu plus de 20 millions d'euros et a été bénéficiaire de 5,5 millions d'euros. »

Le critère du prix et la lutte contre les incivilités devraient être cruciaux. Le vol et le vandalisme sont en effet indemnisés en partie par la Ville de Paris, d'où un coût de plus de 1,5 million d'euros

Le vol concernerait chaque année près de 100 % du parc. 91 % seraient retrouvés, mais 27 % trop abîmés pour être réparés.

ros en 2015. Selon l'Atelier parisien d'urbanisme, une association créée par le Conseil de Paris, le vol concernerait chaque année l'équivalent de 100 % du parc, dont 91 % seraient retrouvés mais 27 % trop abîmés pour être réparés. « C'est un problème qui n'existe pas dans d'autres villes comme Brisbane en Australie, Dublin en Irlande, ou encore Mulhouse en France », relève Albert Asséraf.

JCDecaux vante son expérience de numéro un mondial du VLS et promet un programme innovant. De son côté, Smoove a remporté des contrats dans une vingtaine de collectivités. Des villes françaises comme Montpellier, mais aussi à l'étranger Moscou, Helsinki ou encore Vancouver... Son PDG, Laurent Mercat, promet « des vélos quasi inviolables » et des innovations liées à l'électronique embarquée sur les cycles. Le trio SFR/Tracétel/Intermobility met pour sa part en avant son vélo connecté, celui de l'ère 2.0.

Michel Waitrop



Le Vélo'v lancé en 2005 à Lyon. 343 stations et 4 000 vélos. Velov



Le Vélhop. Lancé en 2010 à Strasbourg. 20 stations et 600 vélos (et 5000 en prêt longue durée). velhop

François Fillon reconnaît ses « erreurs » mais repart au combat

élection présidentielle

— Douze jours après les premières révélations du *Canard enchaîné*, le candidat LR à la présidentielle a présenté hier des excuses aux Français.

— Mais François Fillon, qui assure ne rien avoir commis de malhonnête ou d'illégal, est reparti à l'offensive.

S'excuser, être transparent et... riposter ! Engagé depuis douze jours dans un combat sans merci pour défendre sa candidature, François Fillon a choisi hier d'abattre de nouvelles cartes. Lors d'une conférence de presse organisée à son QG de campagne de la Porte de Versailles, l'ancien premier ministre a pour la première fois reconnu publiquement « une erreur » et présenté ses excuses aux Français concernant l'emploi de ses proches quand il était parlementaire.

« Ce qui était acceptable hier ne l'est plus aujourd'hui », a justifié François Fillon. *Comme beaucoup d'autres, j'ai agi selon des pratiques légales, mais dont les Français ne veulent plus. (...) S'il faut réformer le système, alors réformons-le* », a-t-il lancé avant de rappeler qu'il s'était engagé, s'il est élu, à ne pas rétablir le cumul des mandats et qu'il est favorable à la création d'un statut de l'élu. François Fillon « regrette ne pas avoir compris plus tôt l'évolution

« Les sondages ne me feront pas changer d'avis. »

des Français » mais l'homme qui dit être « en accord » avec sa « conscience » réécuse farouchement toute malhonnêteté.

Voilà pour le volet contrition. Pour ce qui est des faits, François Fillon est longuement revenu sur les déclarations que lui et son épouse ont faites lors de leurs auditions devant les magistrats du parquet financier. Le soir même des premières révélations du *Canard enchaîné*, mercredi 25 janvier, François Fillon s'était invité au journal de TF1 pour se justifier. Préparé dans l'urgence, cet exercice de communication



Face à la presse, François Fillon a présenté ses excuses aux Français et a assuré avoir « agi selon des pratiques légales ». Martin Bureau/AFP

n'avait pas convaincu. Pire, certaines de ses explications avaient ensuite été contredites, attisant le soupçon du mensonge. Il avait ainsi assuré que son épouse avait commencé à travailler en 1998, passant sous silence le fait qu'il l'avait employée de 1988 à 1990. Il avait aussi expliqué avoir fait appel aux services de ses deux enfants, avocats. Vérifications faites, ceux-ci étaient alors encore étudiants. Le 1^{er} février, de nouvelles révélations du *Canard enchaîné* évaluaient les montants perçus par Penelope Fillon non plus à 600 000 € mais à près de 900 000 € – dont 100 000 € comme conseillère éditoriale à la *Revue des deux mondes*.

Hier, l'ancien premier ministre a donc tenu à présenter des explications plus précises. « Oui, j'ai employé mon épouse comme collaboratrice », admet François Fillon, qui dénonce en revanche l'artifice médiatique présentant le montant des revenus versés comme une somme de près de 1 million d'euros. Son revenu moyen était de « 3 677 € net », rec-

tifié-t-il. Et ses multiples activités contredisent, assure-t-il, l'accusation d'emploi fictif : répondre au courrier, tenir l'agenda, le représenter aux inaugurations... Autant de « tâches simples et essentielles », a assuré l'ancien élu de la Sarthe. S'agissant du reportage diffusé jeudi dernier dans « Envoyé spécial », où son épouse déclare n'avoir jamais

repères

Les faits qui lui sont reprochés

François Fillon et son suppléant, Marc Joulaud, ont employé comme assistante parlementaire Penelope Fillon pendant presque douze ans pour un montant total de plus de 800 000 € sans que son travail à ses côtés ait pu être avéré. Il a également salarié ses deux enfants, Charles et Marie, lorsqu'il était sénateur de 2005 à 2007.

été son « assistante », François Fillon explique : sa femme voulait d'abord dire qu'elle se tenait en retrait. « C'est le député qui fait de la politique », a-t-il rappelé avant de se livrer à un exercice casuistique, qualifiant sa femme non pas d'« assistante » mais de « compagne de travail ». « Elle a exercé dans la discrétion, refusant de parler à ma place. » L'ancien

Penelope Fillon a été salariée entre mai 2012 et décembre 2013 par la *Revue des deux mondes*, propriété de son ami Marc Ladreit de Lacharrière, pour un total de 100 000 € alors que seules quelques notes de lecture auraient été produites.

Selon *Le Monde* daté d'aujourd'hui, les enquêteurs s'intéresseraient par ailleurs au fait que Marc Ladreit de Lacharrière ait été élevé le 31 décembre 2010 par François Fillon, alors premier ministre, à la dignité de grand-croix dans l'ordre de la Légion d'honneur.

premier ministre a ensuite détaillé son patrimoine qu'il devait, dans la soirée, rendre intégralement public sur Internet.

Ces derniers jours, François Fillon avait choisi la voie de la riposte. « Je resterai inébranlable, (...) je tiendrai bon », assurait-il dans un message vidéo publié vendredi soir sur Facebook. Celui qui dit ressentir une « colère froide » est reparti au combat avec « encore plus de force ». La question de l'absence d'alternative à sa candidature reste un motif de persévérance pour François Fillon. « Il n'y a pas de plan B... Les sondages ne me feront pas changer d'avis », prévient le candidat, pour qui « une nouvelle campagne commence ». Reste maintenant à voir si l'exercice aura convaincu les parlementaires LR que le candidat réunit ce matin à son QG, Porte de Versailles, pour une entrevue qui promet d'être décisive. « Aucune instance n'a la légitimité pour remettre en cause le vote de la primaire », a prévenu François Fillon.

Bernard Gorce

Au Parlement, des dépenses qui sont trop peu contrôlées

— L'affaire Fillon a mis en lumière la persistance, malgré la loi sur la transparence de la vie politique, de pratiques opaques, comme l'utilisation des enveloppes financières mises à la disposition des députés.

Quelles sont les enveloppes financières dont disposent les parlementaires ?

Outre leur indemnité parlementaire, alignée depuis 1958 sur la rémunération des hauts fonctionnaires (un peu plus de 5 500 € auxquels s'ajoute une indemnité de résidence et de fonction pour un total d'un peu plus de 7 000 € brut mensuels), les députés et sénateurs disposent « de moyens matériels » mis à leur disposition pour assurer leur autonomie financière. Il s'agit d'une indemnité représentative des frais de mandat (IRFM) d'un montant de 5 805 € brut à l'Assemblée nationale et 6 073 € net au Sénat et d'un crédit affecté à la rémunération des collaborateurs calculé en principe pour trois à cinq assistants. Il est de 9 561 € à l'Assemblée et de 7 593 € brut au sénat.

Si l'on en croit les parlementaires eux-mêmes, l'utilisation de ces enveloppes est peu, voire pas

contrôlée. Concernant les frais de mandat, les assemblées n'ont que très récemment décidé de définir un guide de ces dépenses, mais aucun justificatif n'est demandé à l'élu, qui se contente de certifier sur l'honneur leur bonne utilisation. Quant aux collaborateurs, c'est le parlementaire qui en est l'employeur. C'est lui qui définit le profil du poste, le salaire, la durée du travail, etc. L'Assemblée n'agit qu'en tant que prestataire de services en établissant les fiches de paye à partir des contrats qui lui ont été transmis. Rien n'interdit d'employer un membre de sa famille, mais depuis 1996 la rémunération du conjoint ou d'un enfant est plafonnée à 50 % de l'enveloppe. Les crédits non utilisés retournent dans le budget des assemblées.

Pourquoi les dépenses des sénateurs et députés sont si difficiles à contrôler ?

En vertu de la séparation des pouvoirs, l'Assemblée comme le Sénat sont autonomes. Leurs règles de fonctionnement sont décidées soit par le bureau de l'Assemblée, qui réunit toutes les composantes politiques sous l'autorité du président, soit par les questeurs chargés de la gestion des services financiers et administratifs. « Des règles

qui s'inscrivent dans le cadre légal, précise Marie-Françoise Clergeau, questeur de l'Assemblée nationale. *Tout emploi salarié doit être un emploi réel, c'est la loi.* »

Cette indépendance à laquelle les parlementaires, élus au suffrage universel, sont très attachés parce qu'elle constitue le fondement d'un régime démocratique, fait qu'il est impossible de leur imposer un contrôle extérieur. Depuis 2013, la Cour des comptes certifie les comptes de l'Assemblée nationale et du Sénat, mais elle n'a pas le pouvoir de vérifier ou de porter un jugement sur leur bonne utilisation. « Il faut bien comprendre que chaque député est son propre patron et n'a pas de supérieur hiérarchique. Le fonctionnement de l'Assemblée nationale repose donc sur un ensemble de traditions, de pratiques et d'usages qui sont très difficiles à modifier », explique le député PS René Dosière, spécialiste des dépenses de l'État (1). « Il peut arriver que certains élus considèrent une partie de ces enveloppes comme des compléments de revenus leur revenant de droit », admet de son côté un élu sous couvert d'anonymat.

Quelles mesures ont déjà été prises pour améliorer la transparence ?

La transparence a considérablement progressé depuis l'affaire Cahuzac qui a été « un vrai

choc », estime Daniel Lebègue, président de Transparency International France. Sur le plan législatif, une loi oblige depuis 2013 tous les parlementaires à remplir une déclaration d'intérêt et une déclaration de patrimoine qui est ensuite examinée par la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique. Depuis sa mise en place, elle a procédé à 20 rappels à l'ordre d'élus et a transmis 15 dossiers à la justice.

L'affaire Fillon a montré qu'il restait encore quelques zones d'ombre.

Les assemblées elles-mêmes ont agi sous l'impulsion de leur président, Claude Bartolone à l'Assemblée et de Gérard Larcher au Sénat, en rendant public sur leur site les comptes détaillés des assemblées, ceux des groupes politiques – qui ont été contraints de se constituer en association – et le détail de la fameuse « réserve parlementaire », ces sommes à la disposition des députés pour financer des projets dans leur circonscription. « Avec ce dispositif, nous sommes dans les pays européens les plus en pointe alors qu'en 2010 on se classait au 26^e rang sur 27, juste avant la Slovaquie », se félicite Daniel Lebègue.

Qu'est-ce qui pourrait être amélioré ?

L'affaire Fillon a montré qu'il restait encore quelques zones d'ombre. Notamment sur les frais de mandat que les parlementaires rechignent à voir encadrer. Au Sénat, la réforme mise en place par Gérard Larcher s'est contentée d'interdire l'acquisition de biens immobiliers, certains élus l'utilisant pour acheter à crédit à leur nom leur permanence. Le sénateur PS Jean-Pierre Sueur, rapporteur de la loi sur la transparence, serait favorable à ce que les parlementaires déclarent leurs frais, comme certains le font déjà sur leur site. « Sur ces frais il faut la transparence, un contrôle et une fiscalisation, comme pour tous les salariés », insiste de son côté Daniel Lebègue. Ce dernier plaide pour que les déclarations de patrimoine soient rendues publiques (elles sont seulement consultables en préfecture) et pour que les assemblées inscrivent dans leur règlement la non-embauche par les élus d'un membre de leur famille. « Il faut regarder où on peut aller plus loin, mais sans tomber dans le populisme », tempère Marie-Françoise Clergeau. « L'Assemblée nationale n'a pas de secrets, enchérit René Dosière. Il faut rendre des comptes et surtout davantage expliquer. »

Céline Rouden

(1) Argent, morale, politique, Éd. du Seuil, à paraître le 2 mars.

Alain Juppé ne veut pas être un candidat de recours

— Battu par François Fillon à la primaire de la droite, le maire de Bordeaux a plusieurs fois opposé un refus net à la proposition de remplacer son ancien rival dans la course à l'élection présidentielle.

Trois dénégations en onze jours, c'est beaucoup pour jouer les doublures. Une nouvelle fois, hier, Alain Juppé a exclu de suppléer François Fillon dans le cas d'un forfait de ce dernier. « J'ai dit quelle était ma position : clairement et définitivement, c'est non. Et vous me connaissez, non, c'est non ! », a déclaré le maire de Bordeaux à des journalistes qui lui demandaient s'il pourrait revenir sur sa décision de ne pas remplacer le

candidat de la droite. Quelques instants après, Alain Juppé a confirmé ses propos par un message sur son compte Twitter : « Aux auteurs de rumeurs infondées, une confirmation : pour moi, NON c'est NON. Je dirai pourquoi. Aujourd'hui écoutons FF, notre candidat. »

Le 27 janvier, l'ancien adversaire de François Fillon avait déjà répondu « non, clairement et définitivement, parce que la primaire a eu lieu et que les électeurs se sont prononcés ». « Je n'ai pas du tout l'intention de me lancer dans une opération de repêchage », avait-il ajouté, laissant toutefois une porte entrouverte : « À l'instant T, la question ne se pose pas, c'est François Fillon notre candidat. »

Et puis, le 1^{er} février, il avait à nouveau repoussé les spéculations sur son retour : « En toute hy-

pothèse, je ne serai pas le Plan B. » La courte phrase prononcée hier, « je dirai pourquoi », laisse à penser que la décision d'Alain Juppé est sans appel, c'est la première hypothèse. L'ancien premier ministre n'a pas le genre de tempérament à faire machine arrière.

L'homme est sans doute blessé parce qu'il a été sèchement battu par François Fillon, par 66,49 % des suffrages contre 33,51 %, au second tour de la primaire en novembre. Et le politique reste prudent dans une période où les électeurs « sortent » les sortants.

À 71 ans, Alain Juppé a tiré les leçons de sa défaite et compris que les électeurs souhaitaient une nouvelle génération d'élus. En outre, il a jugé qu'il serait difficile de rassembler de la droite au centre, s'il devait revenir dans le jeu. Il est possible en

outre qu'Alain Juppé ne veuille pas abandonner la mairie de Bordeaux. Lors de ses vœux, en janvier, l'édile avait évoqué son avenir personnel et redit vouloir se

L'édile de Bordeaux a redit vouloir se consacrer à la mairie et à la présidence de la métropole.

consacrer pleinement – hormis la rédaction d'un Dictionnaire amoureux de Bordeaux –, à la mairie et à la présidence de la métropole.

Cependant, il avait esquivé les questions sur la prochaine élection municipale, en 2020, et sur la relève. La greffe entre les élus borde-

lais et Virginie Calmels, adjointe à l'économie, venue de Paris et présentée comme son successeur, ne semble pas avoir pris.

Dernière hypothèse en forme de retournement de situation : « l'instant T » pourrait-il se représenter pour Alain Juppé ? Cela pourrait être le cas si, malgré ses explications devant la presse hier, François Fillon finissait par renoncer parce qu'il serait mis en examen, ou s'il était empêché par son propre camp.

Mais François Fillon a clos ce débat hier. « Je ne suis pas le candidat d'un parti. Aucune instance n'a la légitimité pour mettre en cause la primaire », a-t-il asséné, avant d'ajouter : « On a vu qu'il n'y avait pas de plan B. Comme l'a dit un de mes amis, plan B c'est plan Bérézina. »

Corinne Laurent

explication

Incertitude sur l'avenir du cœur Carmat en France

— Le concepteur français du cœur artificiel, affecté après le décès d'un cinquième transplanté en octobre 2016, a retiré sa demande de reprise des essais cliniques en France.

Le développement du cœur artificiel Carmat, fruit d'un partenariat public-privé, risque-t-il de ne pas se faire en France et d'être valorisé à l'étranger? C'est la tournure que prendront les choses si les ingénieurs en mécanique et électronique de la société de Vélizy et les experts biomédicaux de l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) n'arrivent pas à se mettre d'accord.

Quels problèmes scientifiques et techniques ont connu les implants Carmat?

Tout a commencé à la mi-octobre 2016 quand un patient souffrant d'une « insuffisance cardiaque biventriculaire terminale », implanté en août, est décédé au CHU de la Pitié-Salpêtrière, ce qui a en-

traîné une baisse de 26 % de la cotation de Carmat à la Bourse. La société a alors volontairement suspendu ses tests, puis a déposé une demande de reprises de l'essai clinique le 15 novembre. Toutefois le concepteur de la prothèse, « un cœur artificiel total, le plus avancé au monde », assure-t-il, n'a pas fourni d'explications relatives à ce décès. Le nouveau directeur général, Stéphane Piat, un économiste spécialiste en dispositifs médicaux cardiologiques venant du groupe américain Abbott, a répété que « le fonctionnement de la prothèse n'était pas en cause ».

Quid des décès antérieurs? Les deux premiers transplantés ont succombé au bout de 75 jours pour le premier et 9 mois pour le deuxième à la suite d'un arrêt de la prothèse engendré par « une micro-fuite ayant perturbé l'électronique de pilotage des moteurs ». Les troisième et quatrième personnes implantées sont décédées respectivement d'une insuffisance rénale chronique et « de complications médicales non liées à la prothèse ».

En ce qui concerne la dernière opération, il s'agissait de la pre-

« Si l'attente des autorités est le risque zéro, beaucoup vont être déçus, en premier lieu les patients qui attendent d'être implantés. »

mière implantation de « l'étude pivot », prévue sur 15 à 20 patients. En clair, il s'agit de la 2^e phase de l'étude clinique qui doit déterminer la possibilité ou non pour l'entreprise de commercialiser son cœur artificiel.

Pourquoi Carmat a-t-il retiré sa demande de reprise des essais en France?

« En France, l'innovation, tel le cœur de Carmat, connaît des blocages, alors qu'elle devrait être le fruit d'une collaboration forte entre les autorités, l'entreprise, les spécialistes, les patients... Nous ne sommes pas sur la même longueur d'onde, a déclaré Stéphane Piat au Parisien, hier. Les demandes de documents sont trop importantes par rapport au problème identifié. (...) Si l'attente des autorités est le risque zéro, beau-

coup vont être déçus, en premier lieu les patients qui attendent d'être implantés. »

Sur son site, dans un rapport daté de 2015 et mis en ligne en 2016, l'Agence nationale de sécurité du médicament montre qu'elle est bien consciente de la difficulté à gérer un essai clinique aussi exceptionnel. « Le cœur artificiel total Carmat est un exemple très concret de problématique d'innovation pouvant placer l'Agence dans une situation difficile », observait Jean-Claude Ghislain, pharmacien spécialiste des dispositifs médicaux et directeur adjoint de l'ANSM.

La société Carmat semble prête aujourd'hui à se tourner vers l'étranger. Notamment les États-Unis, où Stéphane Piat a eu récemment des contacts avec l'Agence de santé, la FDA. Toutefois, dans le même temps, le directeur général de Carmat indique dans le Parisien : « Nous travaillons pour apporter à l'ANSM les éléments nécessaires pour une reprise dans les plus brefs délais. »

Denis Sergent

La consultation de sites terroristes en procès

— Deux procès pour « consultation habituelle de sites terroristes » se tiennent aujourd'hui devant le tribunal correctionnel de Paris.

— Ce nouveau délit controversé pourrait être prochainement invalidé par le Conseil constitutionnel.

Pour la première fois, un procès pour « consultation de sites terroristes » s'ouvre aujourd'hui devant la 16^e chambre correctionnelle de Paris, spécialisée dans le contentieux terroriste. Une audience qui sera particulièrement scrutée car le Conseil constitutionnel pourrait, dès la fin de la semaine, censurer ce nouveau délit controversé. Portée depuis 2012 par la droite, cette incrimination a fini par être adoptée dans la loi du 3 juin 2016 renforçant la lutte contre le terrorisme. La consultation habituelle de sites terroristes est punie de deux ans de prison et 30 000 € d'amende. Objectif : tarir le flot

des endoctrinements et prévenir le passage à l'acte terroriste. Mais ce délit se trouvant au carrefour de nombreux principes fondamentaux suscite la controverse.

En cause déjà, le terme de consultation « habituelle ». Quand une telle pratique devient-elle habituelle? « Est-ce le fait de consulter, une, deux, trois ou quatre fois? », a interrogé l'avocate Claire Waquet à l'audience devant le Conseil constitutionnel. Lors des débats parlementaires, le ministre de la justice, Jean-Jacques Urvoas, avait lui-même critiqué la formulation, la jugeant « contraire à l'exigence de la précision pénale ».

Autres principes menacés : les libertés d'« accès à l'information, de communication et d'opinion ». Pour Claire Waquet, « on reproche le simple fait de chercher une information ». À la rigueur, poursuit-elle, le texte aurait pu préciser que la consultation devait se faire « en vue d'une radicalisation » pour être sanctionnée. Mais pour nombre d'avocats, c'est surtout « la présomption de culpabilité » régis-

« Pour nombre d'avocats, c'est surtout « la présomption de culpabilité » régissant le texte qui est contestable. De fait, celui-ci induit que toute personne consultant des sites le fait a priori dans une intention de radicalisation. »

sant le texte qui est contestable. De fait, celui-ci induit que toute personne consultant des sites le fait a priori dans une intention de radicalisation, prévoyant une exception pour ceux le faisant « de bonne foi » : les journalistes, les chercheurs ou la justice. « Cette présomption d'une intention criminelle repose sur des suppositions, a fait valoir François Sureau, représentant de la Ligue des droits de l'homme. La notion d'acte préparatoire devient nébuleuse, liquide et subjective. »

Les opposants au texte doutent par ailleurs de son efficacité. Certes, tous les procès de djihadistes montrent leur propension

à consulter de manière compulsive des documents, photos ou vidéos montrant des exactions et appelant à en commettre. C'est d'ailleurs un des indices pouvant caractériser, parmi d'autres, l'association de malfaiteurs terroriste. Mais pour beaucoup, il est rare que la radicalisation s'opère exclusivement en ligne.

Conscients de ces écueils, les magistrats assurent faire un usage « réfléchi » du nouveau délit. À l'image du procureur de la République de Nice, qui dit avoir engagé une quinzaine de poursuites : « La consultation habituelle de sites ne suffit pas : nous ne poursuivons que quand il y a adhésion au discours djihadiste. » Quant au gouvernement, il juge la nouvelle incrimination nécessaire. Son avocat devant les sages a ainsi rappelé que la menace terroriste était aujourd'hui « plus diffuse et individuelle » et estimé que la consultation habituelle de sites « favorise les passages à l'acte, constituant donc un trouble à l'ordre public ». Maire Boëton et Flore Thomasset

essentiel

Suicide — Un infirmier se suicide à l'hôpital Georges-Pompidou

Dans la nuit de dimanche à lundi, à l'hôpital européen Georges-Pompidou, un infirmier s'est défenestré, plus d'un an après le suicide similaire d'un cardiologue de l'établissement. Habituellement en équipe de suppléance de nuit, « il n'était pas de service », selon un communiqué de l'hôpital. Une enquête a été diligentée par la direction de l'hôpital et la cellule d'analyse des suicides a été saisie, a indiqué l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP).

Violences

Aulnay-sous-Bois, un policier mis en examen pour viol

Plusieurs centaines de personnes ont participé hier à une marche à Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) pour le jeune homme de vingt-deux ans gravement blessé à coups de matraque jeudi dernier, à la suite d'une interpellation. Dimanche soir, le juge d'instruction a décidé dans cette affaire de poursuivre un policier pour « viol » et ses trois collègues pour « violences volontaires en réunion ». Ils ont été placés sous contrôle judiciaire et trois d'entre eux se sont vus interdire par le juge d'exercer leur activité, une suspension étendue au quatrième policier par le ministre de l'intérieur, Bruno Le Roux.

sur la-croix.com : trois questions sur les violences policières

Rectificatif

Une coupe effectuée dans l'article intitulé « Marine Le Pen confirme les fondamentaux de son parti » (La Croix datée de lundi) laisse à penser que Marine Le Pen va faire un réferendum sur la peine de mort. Il n'en est rien. La candidate FN a annoncé mercredi que ce marqueur ne figurerait pas dans son programme – elle privilégie désormais la « perpétuité réelle » –, même si elle laissera les Français le proposer via un référendum d'initiative populaire.

sur la-croix.com

— Fin de vie, la justice tranche aujourd'hui le cas d'un enfant de un an

vu par **Pascal Lemaître**

P. Lemaître 47

**billet**
Alain Rémond

Le petit Victor à l'école

Un certain Franck de La Personne, comédien de son état, a fait un tabac au meeting de Marine Le Pen, dimanche, à Lyon, en lançant cette phrase : « *Victor Hugo n'a pas appris l'arabe à l'école et moi, ça me fait plaisir de le savoir!* » On trouve son plaisir où on peut. Je ne suis pas sûr, personnellement, que Victor Hugo ait appris le chinois à l'école. Ni l'allemand. Ni le portugais. Ni le polonais. Ni le hongrois. Ni le russe. Ni le suédois. Ni le flamand. Ni le breton. Ni le basque. Ni le swahili. Est-ce que ça fait plaisir à Franck de La Personne de le savoir? J'ai comme un doute. Quoique, le swahili, peut-être. Allons plus loin. Victor Hugo a-t-il appris le macramé à l'école? Ou le tricot? Ou

le hula-hoop? Ou le scoubidou? Victor Hugo a-t-il appris à faire des colliers de nouilles pour la Fête des mères à l'école? C'est tout de même un comble qu'on n'en sache rien. Victor Hugo a écrit des milliers de pages, en vers ou en prose, sur à peu près tout et n'importe quoi. On a écrit des milliers de pages sur lui, sa vie, son œuvre, ou sa façon de faire tourner les tables. Et pas un mot sur ces questions essentielles. Pas un mot sur la pratique, ou non, par le petit Victor Hugo du macramé, du tricot, du hula-hoop, du scoubidou, des colliers de nouilles pour la Fête des mères. Et moi, ça me ferait pourtant drôlement plaisir de le savoir. Plus que de savoir s'il a mangé du cous-cous à la cantine de l'école.

courrier

Vos réactions par courrier: 18 rue Barbès, 92128 Montrouge Cedex. Par courriel: lecteurs.lacroix@bayard-presse.com. Sur le site: www.la-croix.com

Intercommunion

Je viens de lire votre article du samedi-dimanche 21-22 janvier sur la question de l'intercommunion et je ne peux m'empêcher de m'indigner. À l'heure où les religions qui se ferment deviennent des sectes dangereuses et meurtrières, a-t-on le droit de refuser à sa table des frères dans la foi chrétienne? Un père aimant refuse-t-il de nourrir un enfant qui ne lui ressemble pas tout à fait et faudra-t-il bientôt un passeport de « bonne foi » pour s'approcher d'une table de communion de plus en plus désertée dans des églises de plus en plus vides? Comment peut-on, d'autre part, être sûr que ces privilégiés, qui s'approchent de l'autel, croient vraiment en la transsubstantiation? Peut-être faudra-t-il en arriver à leur poser la question juste avant de leur donner cette nourriture de l'âme qu'ils sont venus chercher. (...)

Jacqueline Bernet
(Saône-et-Loire)

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt votre article des 21-22 janvier à l'occasion de la Semaine pour l'unité des chrétiens. Je venais de lire la deuxième Épître de Paul aux Corinthiens, qui parle de la réconciliation au chapitre 5, ce qui m'a fait voir en face

l'écart entre les pratiques différentes soulignées dans l'article et l'unité dans le Christ de tous ceux qui croient en lui. La présentation de l'intercommunion semble limiter le sujet à la consommation du pain et du vin selon que l'on est protestant ou catholique. L'Eucharistie (action de grâce) ne se limite pas à cela; c'est tout le déroulé de la célébration qu'il faudrait reprendre, avec notamment la liturgie de la Parole, et l'apport de « la terre et du travail des hommes » qui sont repris (comme la Création tout entière à laquelle nous participons), dans le corps du Christ. Le Christ a promis d'être toujours avec nous, d'être toujours présent et actif. Il n'a pas laissé d'instructions précises et détaillées. L'Eucharistie a eu des adaptations successives dans sa pratique, avec aussi des dérives qui peuvent être chosifiantes. Et il n'y a pas que dans l'Eucharistie qu'il est présent (« *Si deux ou trois d'entre vous sont réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux* »).

Alors, la présence réelle? (...) elle est réelle parce que « active »; « réalisante », disait le P. Varillon. Et on peut citer Joseph Ratzinger: « *Seul célèbre réellement l'Eucharistie celui qui l'achève dans le service divin de tous les jours qu'est l'amour fraternel.* »

Robert Blanc
(Rhône)

Obéissance et liberté

Je suis religieux laïc. Je ne me retrouve pas trop dans votre article du 28 janvier, intitulé « *Obéissance et liberté dans la vie religieuse* ».

Je souhaiterais insister sur deux principes importants. En dernier ressort, on doit obéir à sa conscience. C'est, me semble-t-il, la position thomiste. Si, en conscience, j'estime que l'ordre du supérieur est mauvais et nuisible au bien commun, je me dois de ne pas l'exécuter. L'obéissance religieuse engage et l'inférieur, et le supérieur. Pour moi, l'obéissance, c'est la recherche de la volonté du Seigneur, dans un dialogue et un discernement menés conjointement par le supérieur et l'inférieur. Tous les deux sont tenus de rechercher ensemble la volonté du Seigneur. Si, au terme de ce dialogue et discernement, les points de vue continuent à être divergents, dans ce cas, et dans ce cas seulement, le point de vue du supérieur s'impose. Si ce point de vue n'est pas intrinsèquement mauvais, ni contraire au bien commun (voir premier principe), je me suis engagé communautairement à respecter le point de vue du supérieur. Sa fonction est au service de la communauté pour que celle-ci soit effectivement engagée à la propagation de la Bonne Nouvelle, selon le cha-

risme de la congrégation, et prioritairement en direction des périphéries et des plus petits.

Paul Fromy
(Morbihan)

« *Si l'obéissance comme écoute de la parole de Dieu est capitale pour tout chrétien, la vie religieuse lui donne une autre radicalité car le religieux renonce à sa volonté égoïste et se remet dans les mains de supérieurs* »; « *De fait, l'obéissance dans la vie religieuse est bien plus radicale que celle requise dans une entreprise ou l'armée.* »

Les vœux ne portent pas sur des valeurs négatives. Même si la chasteté vise en définitive à renoncer à la luxure, la luxure est exclue aussi pour les gens mariés. Par le vœu de chasteté, je renonce au mariage, mais ce n'est pas parce que c'est un mal. Même si la pauvreté vise à renoncer aux richesses, ce n'est pas parce qu'elles sont un mal en soi: là, il n'y a même pas de péché capital correspondant, sinon l'avarice, qui consiste justement à user des biens avec trop de parcimonie! Dont certaines pauvretés sont une parfaite mise en œuvre. La Création est bonne, les biens sont une réalité positive, et c'est à ces réalités positives que je renonce, pas à des maux – même si, en même temps, je renonce à tout leur côté négatif, bien sûr. En restant dans cette logique, je ne peux donc pas dire que je fais vœu d'obéissance uniquement en

référence à une volonté égoïste dont je devrais me défaire. Le cœur du vœu n'est pas là. Je renonce à un bien, pas à un mal. Il n'y a pas que du mal dans ma volonté. À quel bien je renonce et pourquoi, c'est ce qu'il est difficile de préciser, sinon en revenant à l'exemple du Christ, qui n'avait d'ailleurs pas de volonté égoïste. Rien que cette définition, « *renoncer à ma volonté égoïste* », peut déjà expliquer les dérives: si, effectivement, la qualité de ma volonté personnelle est mise en question, alors il faut absolument éradiquer toute volonté personnelle. Et c'est ça, la secte. C'est à peu près la transposition sur l'obéissance de la vision agustinienne de la chasteté, vue comme refus du mariage qui serait impur. On est sortis de là, et du coup, on a bien du mal à expliquer la chasteté. Pour l'obéissance, je crois qu'on commence à peine à réfléchir de la même manière, et comme on vit dans une société très totalitaire, on a beaucoup plus de mal à bien percevoir les choses. (...)

Une religieuse contemplative
(Nord)

À nos abonnés

Pour toute question concernant votre abonnement, votre accès Internet, appelez le service clients au

01 74 31 15 02

(du lundi au vendredi de 8 h 30 à 19 h et le samedi de 9 h à 18 h)

Dans l'est de Mossoul libéré, la vie reprend

— La bataille pour la reconquête de la seconde ville d'Irak, détenue par Daech depuis 2014, marque une pause après la libération en janvier de sa partie orientale.

— Sur place, après l'occupation, les habitants reprennent possession des lieux de vie. Tant bien que mal.

Erbil (Kurdistan irakien)
De notre correspondant

Mossoul est une ville schizo-phrène. Fin janvier, les forces irakiennes ont fini de reprendre à Daech la rive orientale de la métropole qui comptait autrefois 2 millions d'habitants. Dans ces quartiers « libérés », jusqu'au Tigre qui coupe la ville en deux, la vie se remet à grouiller, alors qu'au même moment, à l'ouest du fleuve, plusieurs milliers de combattants djihadistes restent retranchés, et 750 000 habitants tentent de survivre sous leur joug.

Pour la première fois depuis deux ans et demi, des boutiquiers se sont remis à vendre du maquillage.

L'assaut final se prépare. Au-dessus des têtes, des balles de snipers sifflent, des avions grondent, parfois une explosion retentit, synonyme de carnage chez les civils. Pour autant, dans le quartier de Zuhur, à l'Est, la place Nafura reprend des couleurs. À ses abords, pour la première fois depuis deux ans et demi, des boutiquiers se sont remis à vendre du maquillage. Des jeunes repeignent en jaune le mobilier urbain. Farid Abdelwahad, lui, a créé un groupe sur Facebook. L'étudiant de 21 ans et ses amis ont nettoyé un hôpital, une



Le zoo de Mossoul (qui a été ouvert sous Daech dans le quartier de Murur) est en piteux état. Muhammad Hamed/Reuters

école de filles, et la place Nafura. Il porte un tissu vert noué à son poignet : « C'est un symbole chiite, dit-il. Je suis sunnite, mais je le porte pour signifier qu'il n'y a pas de différence entre nous ! »

À proximité, la foule se presse autour d'un visiteur en uniforme. C'est le directeur adjoint de la police provinciale, Wathaq Al Hamdaniyah, qui salue les volontaires : « Ils sont comme la police et l'armée. Ils veulent nettoyer leur ville ! » Il est passé déjeuner dans son restaurant fétiche, La Jolie Demoiselle, où Tarek Al-Haideb, le fils du fondateur, le sert avec déférence dans une salle à l'étage réservée aux personnes importantes.

Sous Daech, l'établissement était resté ouvert, mais il tournait avec une équipe réduite et avait été rebaptisé L'Honnêteté par l'occupant. La bataille de Mossoul a obligé les Haideb à fermer un mois entier. « Nous avons été les premiers à rouvrir », s'enorgueillit Tarek, 21 ans, smartphone dernier cri en main. Politiciens et généraux aiment à présent se montrer sur place.

Les « libérateurs » ont succédé aux terroristes, remarque ironiquement Khatab, à la rôtisserie. « Les hommes de l'État islamique ne payaient pas, dit-il. Abou Wahib, un de leurs chefs, venait manger ici. » Autant la vie parade à Zu-



hur, autant la mort rôde encore à Murur, un peu plus à l'est, dans un parc public sordide : ce qui reste du « zoo de Mossoul ». Karim, Samir et Zaccharie, trois adolescents, y traînent à proximité d'une demi-douzaine de cages infectes. Derrière la porte de l'une d'elles, gît la charogne squelettique d'une lionne. Un homme apparaît soudain, en claudiquant sur ses béquilles. « Simba! Simba! », crie celui qui se présente comme Muhammad « Abu Namer », 47 ans, propriétaire du zoo. Achetée au Kurdistan, venant de Turquie, sa lionne en était une pièce maî-

trasse. Tandis qu'il parle, un autre lion reste vautré entre des carcasses de moutons au fond d'une autre cage. C'est Simba, le rejeton de la lionne défunte. « Simba est né ici », précise Muhammad avec fierté, avant de raconter comment, il y a un mois, il a été blessé par une balle perdue, et comment des voisins ont nourri les animaux survivants en son absence. Les gamins du quartier l'écoutent, étonnés mais peu attendris par le jeune lion. Karim, 13 ans, rugit devant Simba, impassible, puis ramasse des cailloux qu'il jette sur l'ours « Bato », tout aussi stoïque...

« Le zoo a ouvert sous Daech, se rappelle Ali Abed Al Jabar, un lycéen de Murur. C'était il y a environ un an. L'État islamique a vendu le terrain à un investisseur local, qui a construit tout ce que vous voyez. » Une histoire de « collaboration » insignifiante, difficile à assumer désormais pour Muhammad. La voix tremblante, il lance, tout de même : « Je vais racheter d'autres animaux et les affaires reprendront. »

Jérémy André

repères

Daech, état des lieux en Irak et en Syrie

Depuis octobre 2016, Daech est la cible d'une offensive à Mossoul, son dernier bastion en Irak. Chassés de l'est de la ville, les djihadistes

en contrôlent encore l'ouest.

En Syrie, Daech domine une zone située dans le nord du pays, comprenant Al-Bab, à l'ouest, dans la province d'Alep, une partie de Deir Ez-Zor, à l'est, en passant par Rakka. Plus au sud, l'organisation terroriste a repris Palmyre fin 2016.

À Al-Bab, Daech est assiégé par l'armée syrienne et ses alliés depuis hier.

À Deir Ez-Zor, les djihadistes ont lancé, en janvier, un assaut pour contrôler l'intégralité de la ville. Ils sont la cible d'une offensive à Rakka, menée par les Kurdes des Forces démocratiques syriennes (FDS).

Un réfugié syrien en Allemagne attaque Facebook en justice

— Anas Modamani est la victime d'internautes qui manipulent son image et le font passer pour un terroriste. Le réfugié poursuit le réseau social Facebook sur lequel sa photo est détournée.

Berlin
De notre correspondante

C'est un peu David contre Goliath. Anas Modamani le réfugié, contre Facebook le géant du Net. Ce Syrien de 18 ans arrivé en Allemagne durant l'été 2015 poursuit le réseau social pour lui demander d'enlever toute trace de son image détournée par des internautes qui le font passer pour un djihadiste. Le procès a débuté hier dans un tribunal civil de Würzburg, en Bavière.

L'histoire remonte au 10 septembre. Le jeune homme rencontre la chancelière Angela Merkel, venue visiter son foyer d'accueil quelques jours après avoir ouvert les portes de l'Allemagne aux milliers de réfugiés bloqués en gare de Budapest. Ce jour-là, Anas Modamani prend une

photo qui fait le tour des médias nationaux : un « selfie » de lui et d'Angela Merkel. Depuis, le jeune homme suit des cours d'allemand, gagne quelques sous dans un fast-food et vit dans une famille d'accueil berlinoise.

Heureux, il le serait si ce fameux « selfie » cessait d'être détourné et publié sur Facebook par des internautes extrémistes. Son visage apparaît sur des photomontages en lien avec les attentats de Bruxelles ou la tentative de meurtre d'un sans-abri, à Berlin, en décembre. Depuis peu, un message fait du jeune homme le responsable de l'attentat du marché de Noël berlinois du 19 décembre...

« J'adore Facebook, j'ai pu trouver un appartement grâce à ce réseau », explique Anas Modamani dans une interview à l'hebdomadaire *Der Spiegel*. Mais je déteste aussi Facebook car ces photomontages ne s'arrêtent pas. » À la chaîne de radio RBB, il dit son désarroi. « Tout cela me rend furieux, car je n'ai rien fait. Ces informations sont mensongères, je ne suis pas un terroriste », clame-t-il.

Anas Modamani exige le retrait non seulement des publications en

cause mais aussi de toutes celles qui ont été partagées. Car comme le jeune Syrien l'explique, si Facebook a bel et bien effacé les posts originaux, ils ne cessent de resurgir sur le fil via des partages effectués par d'autres usagers. Certains messages auraient été partagés plus d'un millier de fois.

Son visage apparaît sur des photomontages en lien avec les attentats de Bruxelles ou la tentative de meurtre d'un sans-abri, à Berlin, en décembre.

Pour Facebook, l'affaire est sensible. Depuis des mois déjà, la société américaine est mise sous pression, en Allemagne, par des citoyens comme Anas Modamani, mais aussi par le gouvernement. Parmi les griefs, Berlin accuse Facebook de ne pas traquer de manière systématique les paroles haineuses, et l'appelle à appliquer les lois en vigueur outre-Rhin, très strictes sur les libertés individuelles. Le ministère de la justice a annoncé la création d'une équipe spécialisée pour faire la chasse aux

intox du net. Il souhaite aussi légiférer pour mieux contraindre les réseaux sociaux à retirer les faux contenus.

De son côté, Facebook a promis d'agir. Depuis la semaine dernière, il teste un système permettant aux usagers allemands de signaler des contenus manipulés, sans toutefois les faire disparaître. En France, il soutient un projet baptisé « CrossCheck » qui permettra aux médias d'« identifier et de vérifier les contenus qui circulent en ligne » – photos, vidéos, commentaires ou sites d'actualités.

S'il aboutissait à une condamnation, le procès intenté par Anas Modamani pourrait contraindre le réseau social à des retraits plus systématiques des informations volontairement fausses, les « fake news ». Le sujet est devenu central à l'approche des élections législatives de septembre, où le gouvernement craint une avalanche en la matière pour induire les électeurs en erreur. Car derrière la manipulation de ce selfie, c'est à la fois la personnalité du jeune Syrien et la politique migratoire de la chancelière qui sont attaquées.

Delphine Nerbollier

Un tribunal japonais au secours des femmes enceintes

— Pour la première fois, un tribunal de Tokyo a condamné une entreprise qui avait poussé à la démission une de ses employées dans l'incapacité de se rendre sur son lieu de travail, en raison de sa grossesse.

Tokyo
De notre correspondant

C'est un verdict inédit qui pourrait changer la donne pour les femmes japonaises au travail. Mardi dernier, un tribunal de Tokyo a en effet condamné une société de construction à payer 20 000 € à une de ses anciennes employées après avoir mis fin à son contrat simplement parce qu'elle était enceinte. Ce genre de pratique, qui consiste à harceler une femme enceinte jusqu'à obtenir son départ, est courant au Japon, où on la désigne sous le nom de « Matahara » (tirée de l'expression anglaise « maternity harassment », en français : « harcèlement de femme enceinte »).

Le phénomène illustre bien le

dilemme des femmes japonaises : avoir un enfant ou travailler. Une récente étude menée par le ministère de la santé a montré que 21 % d'entre elles reconnaissent avoir déjà subi des pressions de leur entreprise lorsqu'elles ont annoncé qu'elles attendaient un enfant. Et environ 60 % des Japonaises quittent le monde du travail après avoir accouché de leur premier enfant.

Dans le cas du procès qui vient de se tenir, la plaignante a eu le courage de porter plainte. « C'est une décision de justice inédite qui aura beaucoup de répercussions à l'avenir », s'est félicité son avocat, Takashi Masuda, à l'issue de ce verdict. En janvier 2015, sa cliente, une jeune femme de 31 ans, vient d'apprendre qu'elle est enceinte et demande à son supérieur hiérarchique de pouvoir bénéficier d'un changement de lieu de travail, afin de se rapprocher de chez elle. Sa demande ne plaît pas à l'entreprise où elle continue à travailler. Au mois de juin suivant, l'employée reçoit une lettre lui signifiant que son contrat a été rompu.

« Beaucoup trop de monde au Japon pense encore que les femmes devraient rester au foyer pour élever des enfants. »

De plus, les femmes enceintes ou qui ont des enfants sont souvent stigmatisées au sein de l'entreprise, et se sentent exclues. Souvent, la pression que cela engendre est difficile à supporter. »

Pour Emiko Takeishi, professeure à l'université Hosei, la décision de justice dans cette affaire « pourrait empêcher de nombreux autres cas de Matahara ». Sayaka Osakabe, figure de proue de la lutte contre le « Matahara », partage cet avis : « Beaucoup trop de monde au Japon pense encore que les femmes devraient rester au foyer pour élever des enfants. De plus, les femmes enceintes ou qui ont des enfants sont souvent stigmatisées au sein de l'entreprise, et se sentent exclues. Souvent, la

pression que cela engendre est difficile à supporter. »

« Maintenant, les entreprises savent que la justice peut les condamner », poursuit la militante, qui espère que les habitudes changeront au Japon. Dans le classement du Forum économique mondial sur la parité entre hommes et femmes dans le travail, le pays pointe à une peu glorieuse 111^e position, loin derrière la France (17^e) ou les États-Unis (45^{es}). Le premier ministre Shinzo Abe s'en est déjà alarmé et a fait passer une loi en 2015 pour promouvoir le statut des femmes dans la société. « Je veux vaincre tous les obstacles empêchant les Japonaises de faire fleurir leur potentiel », a-t-il déclaré. Son objectif : que le pourcentage de femmes parmi les cadres, qui plafonne autour de 10 %, avoisine les 30 % en 2020. Trop ambitieux ? « L'objectif du gouvernement est important, répond Sayaka Osakabe, hélas il n'existe actuellement aucune loi contraignante ni aucune sanction lorsque les entreprises ne s'y conforment pas. »

Yuta Yagishita

essentiel

Afghanistan — Un record de victimes civiles en 2016

Près de 11 500 civils afghans ont été tués ou blessés en 2016, dont plus de 3 500 enfants, a indiqué hier la Mission d'assistance des Nations unies en Afghanistan (Manua). C'est le pire bilan enregistré depuis le début de ce décompte en 2009. Le nombre inquiétant de mineurs (+ 24 % en un an) est dû pour moitié aux combats entre forces gouvernementales et insurgés, ainsi qu'aux munitions non explosées abandonnées par les belligérants.

Roumanie — La mobilisation anti-corruption des Roumains ne faiblit pas

Le gouvernement roumain était encore sur la sellette hier, au lendemain de la mobilisation record d'un demi-million de personnes dans tout le pays pour obtenir sa démission. Le retrait dimanche du décret assouplissant la loi anti-corruption et la promesse d'un projet de loi tenant compte des débats publics n'ont pas suffi à calmer les esprits après six jours de colère. Le texte en question, sans vote au Parlement, réduisait les peines pour abus de pouvoir et fixait un seuil minimum de 44 000 € pour entamer des poursuites. De nouvelles manifestations devaient avoir lieu hier dans la soirée.

Cameroun — Yaoundé « comme dans un rêve »

Hommes, femmes et enfants dans les rues, concerts de klaxons... Yaoundé, la capitale politique du Cameroun, a célébré dans la liesse la 5^e victoire de ses footballeurs dans une Coupe d'Afrique des nations (CAN) dimanche à Libreville (Gabon), sa première depuis quinze ans. « C'est comme dans un rêve », s'est enflammé un supporter. Nul ne croyait en cette équipe sans stars, rajeunie avant la compétition. Les Lions indomptables ont dominé l'Égypte en finale (2-1).

sur la-croix.com

— Un séjour d'un an dans l'espace modifie légèrement gènes et chromosomes

— Le combat contre les mutilations génitales est loin d'être gagné

Les immigrés, « bonus » de poids pour l'économie américaine

— La politique migratoire de Donald Trump suscite la réprobation quasi générale.

— Les milieux d'affaires, qui ont rencontré le président vendredi, redoutent la fermeture des frontières aux étrangers, vue comme un frein à la prospérité du pays.

Si les États-Unis sont la nation de l'immigration par excellence, l'histoire du pays est aussi faite des multiples tentatives pour contrôler le flux des nouveaux arrivants, légaux ou illégaux. À cet égard, la politique migratoire prônée par Donald Trump n'est que la reprise, poussée à l'extrême et sans états d'âme, du discours traditionnel cher aux partisans de la fermeture des frontières.

« En présentant l'immigration comme un poids pour la société américaine et les immigrés comme des concurrents pour les travailleurs américains, le président républicain ne fait que reprendre la politique dite "nativiste" portée par les syndicats dans les années 1920, souligne Cécile Coquet, maître de conférences à l'université de Tours. À l'époque, ceux-ci considéraient que les immigrants qui affluent du sud et de l'est de l'Europe représentent une menace pour le niveau et le mode de vie américains. C'est cet argumentaire que Donald Trump reprend, en l'actualisant, pour s'adresser à un électeur populaire blanc qui subit un déclin depuis les années 1970. »

Mais dans les faits, quel est l'impact réel de l'immigration sur l'économie, l'emploi, les salaires, la croissance ? Un premier constat s'impose : malgré les législations restrictives mises en place dans les années 1980 pour juguler le phénomène, les États-Unis ont connu, au cours des dernières décennies, une des plus fortes vagues d'immigration de leur histoire. En 2016, on dénombrait ainsi près de 45 mil-



De nombreux Latino-américains travaillent dans l'agriculture américaine, comme ici dans une exploitation de framboises à Lynden, dans l'État de Washington (nord-ouest). David Bacon/Report Digital/Rea

lions de « foreign born » – nés à l'étranger, selon la terminologie officielle – sur 324 millions d'habitants, soit 14 % de la population. Un chiffre plus de deux fois supérieur à celui de 1990, auquel il faut ajouter les migrants entrés illégalement sur le territoire américain, dont le nombre estimé varie entre 6 et 11 millions.

L'autre donnée majeure concerne l'origine géographique de ces migrants. Alors qu'au sortir de la Seconde Guerre mondiale plus de la moitié des nouveaux arrivants venaient d'Europe de l'Ouest, le gros des bataillons est désormais formé de Latino-Américains, spécialement de Mexicains venus chercher meilleure fortune de l'autre côté du Rio Grande.

« Cette main-d'œuvre jeune, peu qualifiée et peu regardante sur les conditions de travail est essentielle

est déjà couvert par des barrières, des barbelés ou des paillis. L'ensemble est surveillé par les agents de la « Border Patrol » qui ont interpellé 409 000 personnes en 2016.

De 4 à 10 milliards de dollars (3,7 à 9,3 milliards d'euros) seraient nécessaires pour l'extension du « mur », d'après la Maison-Blanche, qui souhaite répercuter la facture sur Mexico. Un projet dénoncé comme une provocation par le gouvernement et le peuple mexicains.

au fonctionnement de l'économie américaine en assurant les tâches subalternes et mal payées dans le secteur agricole, la construction ou les services. Par leur travail, les impôts qu'ils payent, leur consommation, ils participent de manière évidente à la croissance américaine », explique Angéline Escafre-Dublet, maître de conférences à l'université Lumière Lyon 2.

En 2010, une étude de la Réserve fédérale de San Francisco avait pour la première fois tenté de chiffrer cet apport, estimant que de 1990 à 2007, l'immigration était à l'origine de 70 % de l'augmentation du revenu net par travailleur constatée durant cette période. Depuis, les enquêtes se sont multipliées sur ce thème et le consensus est quasi général, chez les économistes, pour estimer que l'immigration, légale ou illégale, apporte une contribution plutôt positive à moyen et à long terme.

Critiques du décret anti-immigration de Donald Trump, 18 organisations professionnelles viennent de publier un document intitulé *Déconstruire le mythe selon lequel l'immigration nuit à l'Amérique*. Il reprend une étude de l'Institut de l'entreprise américaine (1) selon laquelle chaque immigrant contribue à la création de 4,6 emplois qui bénéficient aux « natifs ». Sans parler du rôle essentiel des étrangers hautement diplômés – ingénieurs, analystes, financiers, informaticiens –, sans qui la prospérité américaine ne serait pas ce qu'elle est.

Plusieurs dizaines d'entreprises de high-tech (technologie de pointe) ont d'ailleurs déposé dans la nuit de dimanche à lundi une requête en justice contre le décret anti-immigration de Donald Trump, qui « inflige » selon elles « des dommages importants au commerce américain, à l'innovation et à la croissance ».

Mais ni les chiffres, ni les manifestants ne semblent capables d'infléchir la Maison-Blanche. « Sa victoire, Donald Trump l'a construite en s'adressant à une Amérique blanche qui se sent méprisée et exclue de la marche du monde et qui du coup rejette l'autre », explique Haywood Wise, avocat américain installé à Paris. En désignant l'immigré comme la source des problèmes, il continue de jouer de ce ressort populiste du bouc émissaire. C'est aussi simple que cela et pourtant ça marche. » Pour l'instant.

Antoine d'Abbundo

(1) Laboratoire d'idées proche du patronat qui fait de la recherche sur les politiques publiques.

sur la-croix.com
 > Entretien avec Elisabeth Vallet, chercheuse à l'université du Québec : « L'immigration change le visage de l'Amérique »
 > En vidéo : Deux minutes pour comprendre les chiffres de l'immigration aux États-Unis

essentiel

Conjoncture — Le Portugal invité à poursuivre ses réformes

Dans un rapport sur l'économie portugaise, l'OCDE recommande au pays de « maintenir l'élan des réformes structurelles » et de poursuivre ses efforts en vue d'un « assainissement budgétaire graduel pour garantir que la dette publique se réduit, sans mettre en risque la reprise », qui reste fragile. Après trois ans de récession, le pays a renoué avec la croissance en 2014. D'après le gouvernement, l'activité devait progresser de 1,2 % en 2016, puis de 1,5 % cette année.

Automobile — Au Royaume-Uni, les ventes démarrent l'année en fanfare

Les ventes de voitures neuves au Royaume-Uni ont enregistré une hausse de 2,9 % en janvier dernier, sur un an, ont annoncé hier les professionnels du secteur (SMMT). Cette progression représente un sommet, depuis 2005, pour un premier mois de l'année. Le SMMT s'attend à un « ralentissement » pour les mois à venir, en raison notamment de la baisse de la livre sterling, et donc d'une poussée de l'inflation qui rongera le pouvoir d'achat des ménages. Mais « grâce à la faiblesse des taux d'intérêt et à la stabilité de l'économie, les marchés sont bien positionnés pour résister aux défis de court terme », estime le SMMT.

Ferroviaire — Une entorse à la loi pour sauver Alstom à Belfort ?

L'achat de 15 rames de TGV prévu dans le cadre du plan de sauvetage du site d'Alstom à Belfort ne serait pas entièrement bordé sur le plan juridique. C'est ce que révèle une note de Bercy, dévoilé hier par les Échos. En octobre, le gouvernement avait décidé de modifier par avenant le contrat cadre liant la SNCF à Alstom pour permettre cette nouvelle commande. Mais ce serait contraire aux règles des marchés publics, estiment les juristes de Bercy.

repères

La « grande muraille » de Donald Trump

Le 26 janvier, soit six jours après son investiture, le président Donald Trump a signé un décret pour « sécuriser la frontière sud des États-Unis grâce à la construction immédiate d'un mur ».

3 110 kilomètres de frontière séparent le Mexique des États-Unis. Un tiers de cette frontière

sur la-croix.com
 — Le traité de Maastricht souffle ses 25 bougies
 — Le ton monte de nouveau contre l'acier chinois

Au Brésil, l'Église milite pour une réforme des prisons

— Alors que la situation dans les prisons brésiliennes reste explosive, une organisation liée à l'Église catholique prône la décriminalisation de l'usage des drogues et lutte contre l'enfermement systématique.

Rio de Janeiro

De notre correspondante

Comme deux fois par semaine depuis treize ans, Paulo César assure une permanence dans la très modeste maison qu'occupe la Pastorale carcérale, une organisation liée à l'Église catholique née dans les années 1970. L'édifice fait face à l'immense complexe pénitencier de Gericinó, dans la banlieue ouest de Rio. « Bangu », comme tous les Cariocas l'appelle, à cause du quartier où il a été construit. Une véritable ville, divisée en une vingtaine d'unités, qui abrite plus de 27 000 prisonniers. « Le mardi et le jeudi, j'anime des groupes de prière avec des prisonniers, raconte Paulo César. Je leur parle de l'Évangile, j'essaie de l'appliquer à leur situation, de leur expliquer qu'il existe une autre vie, loin du crime. » La Pastorale carcérale, c'est surtout une présence pour les détenus et leur famille, une référence dans un lieu où l'État les abandonne. « On essaie de résoudre les petits problèmes : un détenu qui n'a pas reçu de nouveaux vêtements depuis plusieurs mois, un autre qui a des problèmes dans sa cellule... On discute avec la direction. On offre aussi une aide juridique aux familles. »

Entre 1992 et 2016, la population carcérale brésilienne est passée de 114 000 à 622 000 détenus.

Mais, trop souvent, les difficultés dépassent son pouvoir. À Bangu, comme partout au Brésil où les prisons fonctionnent à 167 % de leur capacité, le complexe déborde : l'unité Placido de Carvalho, par exemple, abrite près de 3 500 détenus, pour 1 700 places. Entre 1992 et 2016, la population carcérale brésilienne est passée de 114 000 à 622 000 détenus. Une augmentation effarante qui s'explique en partie par l'intense « guerre contre la drogue » menée dans le pays, et



Révolte des détenus dans une prison brésilienne de l'État de Rio Grande do Norte, le 20 janvier. Andressa Anholeta/AFP

le nombre de prisonniers placés en préventive, sans avoir été jugés (42 % de la population carcérale).

Et à Bangu, c'est aussi le crime qui fait la loi : « Chaque unité est contrôlée par des factions, explique Paulo César. Les détenus sont obligés de cohabiter avec les gangs. Alors beaucoup finissent par en faire partie. » Faute de moyens et dépassé par la surpopulation, l'État ne contrôlerait pas l'organisation de la vie dans de nombreuses prisons, tâche laissée aux gangs eux-mêmes. « Dans certains pénitenciers, il faut leur payer une place pour dormir, le droit d'avoir de la visite ou même la nourriture. Ce sont eux qui gèrent tout », explique César Munoz, de l'ONG Human Rights Watch.

Une réalité catastrophique et inhumaine tristement mise en lumière ces dernières semaines : depuis début janvier, plus de 130 détenus ont été massacrés – parfois décapités – dans des affrontements entre gangs dans plusieurs prisons du nord du pays. Le résultat de la rupture d'un fragile accord entre les deux plus grosses factions, qui

se disputent le contrôle des frontières dans le nord et le marché de la drogue au sein des prisons.

« Cette crise n'est pas une surprise, assure le P. Valdir Joao Silveira, coordinateur national de la Pastorale carcérale, qui est en contact avec les autorités fédérales dans les États concernés pour aider à résoudre la situation. Ce sont des faits que l'on observe depuis les années 1990, la situation peut exploser à

n'importe quel moment. » Pour tenter de faire changer les choses, la Pastorale carcérale milite au niveau national pour une large réforme du système carcéral et judiciaire. En 2013, l'organisation a cosigné avec une dizaine d'ONG « l'agenda pour la désincarcération », un ensemble de mesures qui appelle à la fin de l'enfermement systématique et, plus étonnant pour une organisation catholique, à la « décriminalisation de l'usage de drogues ».

« Nous ne sommes pas en faveur des drogues, mais la solution ce n'est pas la punition », justifie le P. Valdir pour qui il est urgent de « revoir la façon dont on traite et juge la délinquance au Brésil. » Dans un pays où la guerre contre la drogue fait des dizaines de milliers de morts chaque année sans résultat probant, cette solution a de plus en plus d'adeptes. « Ce n'est pas une position officielle de l'Église, mais la discussion est ouverte, y compris au sein du Conseil épiscopal brésilien (CNBB). Récemment, un évêque du CNBB a suggéré que nous organisions un débat sur la question. »

Héritière de la doctrine sociale de l'Église, la Pastorale carcérale cherche avant tout à « sauver la dignité » des prisonniers, et à lutter pour leur émancipation et le respect de leur droit, rappelle aussi le P. Valdir : « Quand le pape François visite une prison, il dit : "Pourquoi sont-ils détenus et pas moi ? Moi aussi j'ai péché." C'est notre ligne de conduite. »

Aglaé de Chalus

La réponse très critiquée du gouvernement à la crise

Après trois jours de silence, le président Michel Temer avait d'abord qualifié « d'accident terrifiant », le premier massacre début janvier dans la prison de Manaus, et rejeté la faute sur l'administration du pénitencier. Puis, face à l'urgence et aux nouveaux massacres et rébellions du mois de janvier, il a finalement actionné l'armée pour reprendre le contrôle dans certains pénitenciers et annoncé la construction de cinq nouvelles prisons (alors qu'il manque 250 000 places dans le système carcéral brésilien)... Une réponse très critiquée par les différentes associations, et notamment par le P. Valdir, de la Pastorale carcérale : « Ils ne font que poursuivre la ligne tenue jusqu'à présent et qui ne fonctionne pas : répondre à la violence par la violence, ce qui ne fait que la renforcer. »

Joël Molinario, un spécialiste de la catéchèse à Rome et Paris

— Expert à Rome sur les questions de catéchèse et directeur de l'Institut supérieur de pastorale catéchétique à l'Institut catholique de Paris, ce théologien laïc organise le 8^e colloque international de l'ISPC pour réfléchir à la transmission de la foi dans une société où l'idée de l'homme ne fait plus consensus.

Son goût pour la catéchèse, Joël Molinario, 58 ans, le fait remonter à ses jeunes années de père de famille, lorsqu'il était instituteur dans le diocèse de Versailles et aimait l'éveil à la foi dans sa paroisse de Plaisir (Yvelines). « J'ai calculé que j'avais animé une soixantaine de groupes de catéchèse », sourit-il en évoquant un collégien qui n'était jamais entré dans une église mais qui, entraîné par ses copains, s'était inscrit au caté et, en fin d'année, avait demandé le baptême. « On doit être prêt à s'adapter à de tels enfants sans prére-



Joël Molinario, 58 ans.
Diocèse de Nantes.

quis, à leurs questions naïves qui font avancer tout le groupe. »

C'est ce goût pour la catéchèse qui l'a amené, en 1983, à commencer une licence de théologie en cours du soir, puis à poursuivre avec une maîtrise (1991) et une thèse (2008) sur « L'affaire du catéchisme progressif » (1). Nommé en 2008 directeur adjoint de l'Institut supérieur de pastorale catéchétique (ISPC), Joël Molinario en de-

vient le directeur en 2014. « Je suis le troisième laïc à occuper ce poste après Denis Villepelet et François Moog », rappelle-t-il en soulignant le désir de ses prédécesseurs d'ouvrir les questions catéchétiques « à un travail de fond et à l'international ». Dans cet esprit, l'ISPC a créé un colloque international devenu, depuis 2003, une référence dans le monde entier.

Si l'ISPC a choisi cette année le thème « des mutations anthropologiques » (2), c'est parce que son directeur constate que « la conception de l'homme, qui faisait consensus il y a quelques décennies, a aujourd'hui volé en éclats ». Et parce qu'un grand nombre de pratiques pastorales repose sur ce consensus anthropologique, il faut les repenser entièrement. « Voilà une tâche nouvelle de la catéchèse, s'enthousiasme le directeur de l'ISPC : transmettre ce que signifie être un humain dans l'Évangile, en sachant que cette signification n'est plus qu'une proposition parmi d'autres. »

Depuis février 2016, Joël Molinario est également expert pour la commission de révision du di-

rectoire général pour la catéchèse (DGC), le texte de référence en ce domaine pour l'Église catholique. Il fait partie d'une équipe internationale de 14 personnes, choisies par le président du Conseil pontifical pour la nouvelle évangélisation, Mgr Rino Fisichella, et chargées de relire, réinterpréter et faire de nouvelles propositions, vingt ans après le dernier DGC. Parallèlement, les évêques de France ont lancé en novembre la révision du Texte national d'orientation de la catéchèse (Tnoc), dix ans après sa publication. Parmi les points mis en avant par Mgr Pierre d'Ornellas, archevêque de Rennes et président de la Commission pour la catéchèse et le catéchuménat, figure notamment la formation des catéchistes.

Claire Lesegretain

(1) Joseph Colomb et l'affaire du catéchisme progressif : un tournant pour la catéchèse, DDB, 2010.
(2) « Être initié à l'heure des mutations anthropologiques », du 7 au 10 février.
Rens. : 01.44.39.52.54
ou ispc.theologicum@icp.fr

explication

Le casse-tête des chiffres de la pédophilie

— La commission royale d'enquête australienne sur les abus sexuels sur mineurs a publié hier les résultats d'une enquête inédite, indiquant que 7 % des prêtres auraient été mis en cause pour des actes de pédophilie entre 1950 et 2010.

Que révèle l'enquête australienne ?

Après quatre ans d'investigation, la commission royale d'enquête qui travaille sur les réponses institutionnelles apportées aux accusations de pédophilie en Australie a indiqué que 4 444 faits avaient été signalés à l'Église catholique entre 1980 et 2015.

Selon cette étude inédite, environ 7 % des prêtres australiens ont été des « auteurs présumés » entre 1950 et 2010. Dans certains diocèses, la proportion estimée a pu atteindre 15 %. Et même 40 % dans certains ordres religieux, comme celui de St John of God Brothers.

Les membres de la commission se sont appuyés sur les plaintes ou les témoignages de victimes, récents ou d'archives, qui ont permis d'identifier 1 880 auteurs présumés (90 % d'hommes). Certaines victimes ont pu être abusées par un même prédateur ; 500 auteurs sont également en cause, sans que la commission ait pu les identifier ni savoir si des recoupements avec les prêtres pédophiles recensés sont possibles.

Comment la commission a-t-elle obtenu ces données ?

Tout l'enjeu dans une telle étude est d'obtenir un échantillon assez large pour être représentatif, ce qui fut impossible par le passé dans la mesure où les évêques ne fournissaient pas toujours les données nécessaires. Dans le cadre de cette enquête, l'Église australienne (diocèses et congrégations religieuses) a collaboré activement en mettant en place, en 2013, un Conseil Vérité, justice et guérison. L'enquête a pu ainsi être menée par des experts indépendants dans 75 institutions catholiques.

Hier, l'Église australienne a pris acte de ces chiffres : « Je me suis senti personnellement secoué et humilié », a déclaré Mgr Anthony Fisher, l'archevêque de Sydney, dans un communiqué diffusé exceptionnellement par la Salle de presse du Saint-Siège.

Que représentent ces chiffres à l'échelle de la société australienne ?

Actuellement, il n'y a pas de donnée officielle mais, selon la presse nationale, 2 à 3 % de la population masculine en Australie aurait commis des actes pédophiles, un chiffre bien en deçà des 7 % de prêtres pédophiles dans l'Église australienne.

Cependant, pour en conclure qu'il y aurait plus de pédophiles dans l'Église qu'ailleurs, il faudrait pouvoir comparer ce chiffre avec celui d'un autre secteur susceptible d'attirer des prédateurs, comme l'éducation nationale. La commission royale a mené également une enquête dans ce secteur, mais elle n'a pas publié encore de résultat global. Elle a pour l'instant ciblé l'Église dans la mesure où 60 % des victimes enten-

dues ont dit avoir subi des abus dans des institutions confessionnelles, dont deux tiers dans des institutions catholiques.

Ce pourcentage est-il indicatif pour d'autres pays ?

D'après les spécialistes, le contexte culturel est déterminant dans le phénomène des abus sexuels sur mineurs. Il faut donc prendre garde de ne pas le généraliser. Le cas australien est une première. Dans la plupart des pays, « la recherche sur la pédophilie dans l'Église est encore un grand tabou », expliquait à La Croix le P. Stéphane Joulain, psychologue spécialisé dans le traitement des abus sexuels (La Croix du 12 avril 2016).

En France, d'après les données publiées récemment par l'épiscopat (La Croix du 24 janvier), le chiffre des prêtres incriminés s'élèverait à 0,5 %. Toutefois, pour Marie-Jo Thiel, professeure d'éthique à l'université de Strasbourg, « il ne prend pas en compte la difficulté persistante à parler de ce sujet » et ne constituerait donc que la partie émergée de l'iceberg.

Marie Malzac

essentiel

RD-Congo — La mort de Tshisekedi, un « coup dur pour le peuple congolais »

La mort d'Étienne Tshisekedi est un « coup dur pour le peuple congolais qui pleure un leader historique », écrit Mgr Marcel Utambi, président de la conférence épiscopale, dans un communiqué publié vendredi. La mort de cet opposant historique, le 1^{er} février, « laisse un vide politique en ce moment crucial de l'histoire de notre pays », souligne l'archevêque, alors que l'épiscopat est en première ligne dans les négociations sur l'avenir du pays.

Vatican — À Rome, l'opposition au pape François s'affiche

Des affiches anti-François ont fleuri la semaine dernière sur des murs de Rome, montrant que l'opposition au pape s'organise. Sous un pape à la mine sombre, un texte en romanesco, le dialecte romain, accuse François d'avoir « renvoyé des prêtres », « décapité l'Ordre de Malte et les Franciscains de l'Immaculée » (une congrégation ultra-conservatrice et anti-Vatican II sur laquelle le pape a demandé une enquête) et « ignoré les cardinaux ». « Mais où est donc ta miséricorde ? », s'indigne l'affiche, rapidement recouverte d'un bandeau « affichage illégal » par les services de la ville de Rome.

Carnet — La cause de béatification de Léontine Dolivet ouverte

Mgr Pierre d'Ornellas, archevêque de Rennes, a ouvert solennellement la cause de béatification de Léontine Dolivet (1888-1974) lors du lancement de la démarche synodale du diocèse, samedi, démarche destinée à « trouver de nouvelles voies pour l'évangélisation ». Cette figure locale de Betton, à la périphérie de Rennes (Ille-et-Vilaine), laïque, s'est consacrée au catéchisme des garçons de sa commune.

sur-la-croix.com

— À Terni, saint Valentin source de discorde
— La réforme de l'islam fait débat au colloque de l'UOIF

**Lors du tournage
d'une scène du film
Les Invités de mon père,
d'Anne Le Ny, à Paris,
dans le 18^e arrondissement.**
Michel Gaillard/REA



— Relancés par de nouvelles dispositions fiscales, les tournages étaient au beau fixe en 2016.
— Paris demeure attractif mais ne concentre plus l'ensemble de la production audiovisuelle.

La Ville lumière attire de nouveau les réalisateurs. Après une année 2015 un peu morose, marquée par les délocalisations de tournages français et le manque d'attractivité auprès des professionnels étrangers, Paris a retrouvé de sa superbe.

118 longs métrages ont pris la capitale pour décor en 2016, contre 114 en 2015. Un écart qui ne semble pas marquant, pourtant la différence est là : 1 373 jours de tournage contre 991 en 2015. « Un producteur qui voulait inclure Paris dans son film venait tourner une scène seulement, car les coûts étaient élevés. Grâce au nouveau crédit d'impôt, il peut s'y attarder plus longtemps », indique Michel Gomez, délégué de la mission cinéma de la Ville de Paris. Un exemple éloquent en est la superproduction indienne *Befikre* d'Aditya Chopra, qui comptabilise plus de quarante jours de tournage dans la capitale. Le mérite en revient en grande partie au crédit d'impôt favorisant le cinéma international, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

« On est désormais très compétitifs par rapport à des pays comme la Belgique, le Luxembourg ou les pays de l'Est. »

À la même date, un crédit d'impôt national est appliqué pour les films français. Ces deux mesures permettent d'importantes réductions fiscales pour les producteurs. De 20 %, la réduction, calculée sur un pourcentage des dépenses du tournage sur le sol français, passe à 30 %. De quoi accueillir de façon plus durable les producteurs étrangers et... ne plus faire fuir les Français. « On est désormais très compétitifs par rapport à des pays

comme la Belgique, le Luxembourg ou les pays de l'Est », se réjouit Stéphane Bedin, délégué général adjoint de la Ficam (1). Dans la plupart des pays européens, les taux de crédit d'impôt sont déjà relativement élevés – jusqu'à 40 %. Et les délocalisations des tournages et, surtout, des effets visuels avaient bondi en 2015 (le taux le plus haut depuis huit ans).

Une situation dénoncée par Luc Besson en 2015, qui menaçait de délocaliser en Hongrie son film *Valérian et la Cité des mille planètes*. La ministre de la culture d'alors, Fleur Pellerin, était intervenue pour porter à 30 % le crédit d'impôt en faveur du cinéma. « Tous les films qui se délocalisaient n'auront plus aucune raison de le faire et vont retourner en France », s'était enthousiasmé un Luc Besson « prophétique » : entre 2015 et 2016, on a pu observer 39 % de délocalisations en moins.

La France, premier pays européen en termes de production, a donc encore renforcé sa position grâce à ces mesures. « C'est un cercle vertueux, avec des retombées en termes de redevances, de main-

repères

Cinéma, retour en France...

22 % des films français ont été délocalisés à l'étranger. C'est le taux le plus bas depuis neuf ans. Il s'élevait à 36 % en 2015.

98 millions d'euros de crédit d'impôt ont été alloués aux films en langue étrangère. C'est deux fois plus qu'en 2015.

36 projets étrangers ont pu bé-

d'œuvre et de rayonnement », résume Michel Gomez. Pour *Valérian*, c'est 170 millions d'euros de budget dépensés en France et une centaine de personnes qui travailleront sur le film pendant deux ans. « Un film sur deux est tourné en Île-de-France, rappelle Michel Gomez. Et près de 80 % des techniciens et de la filière de production sont basés dans la région. » Mais, depuis une quinzaine d'années,

néficier de la mesure. Ils étaient 22 en 2015.

152 millions d'euros de dépenses ont été occasionnés sur le territoire français grâce à ce crédit, contre 57 millions en 2015.

250 000 euros, c'est la dépense minimale à partir de laquelle une production peut désormais bénéficier du crédit d'impôt international, depuis le 1^{er} janvier 2017. Le seuil s'élevait auparavant à 1 million d'euros.

certaines régions se distinguent, effectuant une ascension remarquable. Paca, Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine, Hauts-de-France... Il se pourrait bien que le paysage se rééquilibre petit à petit et que Paris et ses environs n'attirent plus tous les projecteurs.

Dunkerque de Christopher Nolan, récit de l'opération Dynamo en 1940, a choisi le nord de la France pour décor, pendant cinq

semaines. Cinquante nuances plus claires de James Foley, après une escapade le 13 juillet à l'Opéra de Paris, filait en direction de la Côte d'Azur. Universal avait décidé de maintenir le tournage près de Nice, le 16 juillet, malgré l'attentat de la Promenade des Anglais...

« Bien sûr, les producteurs ne se sentent pas aussi tranquilles qu'avant, mais ils continuent à prendre le risque, explique Stephan Bender, de Film France. C'est peut-être rassurant pour eux, d'une certaine manière, que la sécurité soit désormais une préoccupation centrale. »

Pour 2017, il reste toutefois prudent : « On ne sait jamais de quoi chaque année sera faite. » Mais l'intuition est favorable. Selon lui, il faut regarder du côté des films d'animation, secteur absolument florissant. Mais, surtout, il faut surveiller de près Amazon, Netflix et les séries sur smartphone, qui n'en sont qu'à leurs balbutiements, mais où tout reste à faire.

Clara Delente

(1) Fédération des industries du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia.

La rédaction des Jours. Photos : Simon Lambert/Haytham pour La Croix



« Les Jours » se construisent « à ciel ouvert »

— Lancé l'année dernière, ce site d'informations s'est développé en s'associant ses lecteurs.

— Créée avec le nouveau statut d'entreprise solidaire de presse, sa structure de financement diversifiée fait des émules.

Un généreux soleil d'hiver illumine Les Jours, installés au dernier étage d'un immeuble du 19^e arrondissement à Paris. Les journalistes travaillent dans une salle de rédaction en « L », première lettre de leur ancien quotidien *Libération* et de leur nouvelle aventure médiatique. Le rouge du sigle pimenter les murs blancs. L'étagère, les sacs et mugs promotionnels affichent la couleur et, sur la table de réunion, trône le trophée remis en novembre dernier par la Presse au futur pour « le lancement de l'année »...

Une dizaine de journalistes rejoint la conférence de rédaction animée par Alice Géraud, codirectrice de la rédaction, qui prend le pouls des sujets en préparation. Aux Jours, on ne parle pas d'« angles », de « rubriques » ou de « une », mais d'« épisodes », de « dispositif narratif » ou d'« affiche ». Le parti pris est de raconter l'actualité sous forme d'« obsessions » (« des sujets qu'on ne lâche pas »), mises en scène « à la manière d'une série télévisée ».

Les Jours sont nés des désillusions et envies de journalistes de *Libération*. « En 2014, avant que Patrick Drahi ne rachète le titre, nous avons vraiment cru qu'il pouvait disparaître, se souvient Alice Géraud, qui faisait partie du comité d'entreprise du journal. On s'est accrochés à la possibilité qu'il puisse être cédé pour un euro à ses salariés et on a lancé un appel à contribution pour dessiner un projet d'avenir. » À force d'imaginer un autre journalisme, huit d'entre eux se sont « projetés ailleurs ». Avec les indemnités du plan social, ils sont partis construire

ce nouveau média « à ciel ouvert ». En janvier 2015 étaient lancés les « apéros de l'avenir » du jeudi pour échanger avec des « invités du soir » : l'économiste des médias Julia Cagé, le réalisateur de la série *Un Village français*, Frédéric Krivine, ou encore l'entrepreneur Augustin Naepels, devenu leur directeur administratif et financier. Au printemps, débutait le « Tour des Jours » pour présenter le projet aux quatre coins du pays.

En mars 2015, Isabelle Roberts et Raphaël Garrigos, l'ancien tandem de journalistes médias de *Libération*, font savoir sur les réseaux sociaux qu'ils préparent un nouveau titre, creusant « ses obsessions au

« Une des vocations des Jours était d'avoir des lecteurs actionnaires. Plutôt que de publier des commentaires sans valeur ajoutée, nous voulions développer une participation des lecteurs concrète et de qualité. »

cœur de l'actualité ». Un mois plus tard, 14 000 internautes sont inscrits à la lettre d'information, qui détaillera leurs avancées, mais aussi leurs « galères ». Lorsqu'une opération de financement participatif est lancée sur la plateforme Kisskissbankbank, l'objectif de 50 000 € est rapidement atteint. Au total, 80 175 € seront récoltés...

« La taille de la communauté autour du projet a beaucoup compté dans ce succès », souligne Augustin Naepels, qui a mis ses connais-

sances de l'économie numérique au service d'une rédaction soucieuse de diversifier ses sources de financement. Après s'être tournés vers des investisseurs privés (Xavier Niel, Matthieu Pigasse, Pierre-Antoine Capton ou Marc-Olivier Fogiel), qui possèdent 10 % du capital, Les Jours seront le premier média à lever des fonds sur la plateforme d'investissement participatif Anaxago. L'opération est en cours de bouclage, mais les actionnaires qui ont investi au moins 1 000 € devraient se partager « 5 à 7 % » du capital. « Le reste, précise Isabelle Roberts, la présidente du site d'informations, est détenu par ses neuf cofondateurs. »

Ces opérations ont fait rentrer 700 000 € dans les caisses, permettant d'embaucher une quinzaine de salariés, avec l'espoir de fonctionner avec « une rédaction de 25 journalistes » d'ici deux ans. « L'indépendance passe par la diversification du financement, mais surtout par la rentabilité », insiste Alice Géraud. De nouvelles perspectives s'ouvrent avec l'évolution législative récente. Après les attentats à *Charlie Hebdo*, un statut d'entreprise solidaire de presse d'information (Esp) a été créé, supposant de réinvestir au moins 70 % des bénéfices annuels, avec à la clé des déductions fiscales majorées pour ceux qui participent au capital. Les lecteurs, qui financent ces médias via une société des amis, peuvent eux aussi bénéficier de déductions d'impôts.

« Nous allons ainsi ouvrir le capital à la société des amis, en cours de constitution, pour associer les lec-

des 7 000 abonnés est franchie et l'objectif du site d'information payant, sans publicité, est d'atteindre 8 000 abonnés (à 9 € par mois) en mai prochain.

Avec 25 000 abonnés, espérés d'ici au printemps 2018, le point d'équilibre financier des Jours serait atteint.

teurs à la vie des Jours », confie Isabelle Roberts. Les abonnés votent déjà une fois par an pour l'« obsession » qu'ils aimeraient voir traiter. « Une des vocations des Jours était d'avoir des lecteurs actionnaires, poursuit Alice Géraud. Plutôt que de publier des commentaires sans valeur ajoutée, nous voulions développer une participation des lecteurs concrète et de qualité. »

Défricheurs, Les Jours expérimentent un modèle économique pour des médias indépendants. Leur développement est observé à la loupe par de nouveaux venus, tel Médiacités, un site d'investigation dans les grandes villes françaises. Le magazine *Terra Eco* vient, lui, de lancer une opération de financement participatif pour se relancer, sous le slogan : « Notre capital, c'est vous ». Selon une enquête d'Harris Interactive de mars 2016, 4 % des Français ont déjà participé au financement de médias, et 34 % pourraient l'envisager.

Aude Carasco

essentiel

Patrimoine — Année festive au Havre pour les 500 ans de la cité

Créé par François I^{er} en 1517, le port du Havre avait pour objectif de mieux protéger la France contre l'Angleterre et de favoriser ses échanges avec le Nouveau Monde. Le 7 février, le roi signait une « commission » à l'amiral de Bonnivet, chargé de construire ce nouveau « havre ». Ville commerçante, ville militaire jusqu'en 1823, Le Havre connaîtra une histoire riche et tourmentée jusqu'aux bombardements de 1944 qui anéantissent 85 % de la ville. Sa reconstruction tout en béton (classée par l'Unesco en 2005) fera couler beaucoup d'encre. Un ensemble de manifestations est annoncé jusqu'à la fin de l'année. À suivre...

Agenda — Les Hivernales, festival de danse à Avignon

La danse réchauffe Avignon pendant toutes les vacances scolaires hivernales. Avec une semaine consacrée au jeune public (jusqu'au 13 février), les HiverÔmomes. Au menu, des ateliers pour les enfants ou à suivre en famille et trois spectacles, dont *Lullinight* de Florence Bernad, sur la colère d'une petite fille. Puis viendra le tour des adultes, du 18 au 25 février. Rens. : 04.90.82.33.12. et hivernales-avignon.com

sur la-croix.com

— Théâtre :
« Un démocrate », de Julie Timmerman
— Facebook fait la chasse aux fausses infos

carnet

décès

— Alain Darnaud, Anne et Xavier Jauretche, Cécile et Michel Augoyard, Jacques et Liliana Darnaud, ses enfants; Henri, Émilie, Camille, Martin, Olivia, Louise et Tristan, ses petits-enfants et arrière-petit-fils; Monique et Michel Delbec, Lucienne Courtuëjoul, ses sœurs et son beau-frère, ont la tristesse de vous faire part du décès de **Janine DARNAUD née Rédoulès** survenu le 3 février 2017, dans sa 94^e année. La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 9 février à 14 h 15 en l'église Saint-Clodoald, 5 place de l'Église à Saint-Cloud (Hauts-de-Seine). Une bénédiction aura lieu le lendemain à 15 heures en l'église de Saint-Germain-du-Bel-Air (Lot), suivie de l'inhumation dans le caveau de famille.

— Mère abbesse et la communauté de l'abbaye Notre-Dame de Jouarre font part du décès de **Sœur PRISCA née Geneviève Rivière** survenu le 31 janvier 2017 à l'abbaye, à l'âge de 95 ans, dans la 72^e année de sa profession monastique. Abbaye Notre-Dame de Jouarre (77640).

— Brest. Les frères et sœurs de **Jacques POINSIGNON** font part de son décès, le jeudi 2 février 2017.

souvenir

— Dieu a réuni les amis **Pierre WILHELM et Joseph MARTIN** dans sa paix. Prions pour eux.

Transmission du carnet

Par courrier : 18, rue Barbès, 92128 Montrouge Cedex.
Par téléphone : de 9 heures à 17 heures au 01 74 31 66 06 (du lundi au vendredi)
Par fax : 01 74 31 60 03
E-mail : carnetlacroix@bayardmedia.fr (Préciser nom, adresse et n° de téléphone)
Les textes doivent parvenir avant 11 h pour une parution le lendemain.
La ligne : 18,50 € TTC. La ligne en gras est facturée sur la base de deux lignes. Remise de 10 % à nos abonnés. Remise de 50% pour les fiançailles, mariages et baptêmes.

annonces légales

75 - PARIS

CONSTITUTION

Constitution de la SAS dénommée :

CAPINSULA

Capital : 2 000 euros

Siège social : 14, rue Jean-Jacques Rousseau, 75001 Paris

Objet : Toutes prestations de conseils aux entreprises et organismes publics ou privés, incluant notamment l'établissement de supports contractuels pour la négociation de contrats internationaux, la fourniture de conseils auprès de ces entreprises et organismes, l'adaptation de ces contrats aux réglementations des différents pays, l'établissement de filiales pour ces opérations, la formation et le coaching dans les domaines traités par la société. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales (y compris des études de marché), financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Président : M. Romain DARDE, demeurant 14, rue Jean-Jacques Rousseau, 75001 PARIS

Condition d'admission aux assemblées : chaque action donne droit à assister et prendre part aux votes de toutes les assemblées de la société, sans préavis et sur simple signature de la feuille de présence.

Cession des actions : il existe un droit de préemption et un droit d'agrément en faveur de tous les associés non cédants dans tous les cas de cession d'actions de la société à des tiers.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S. de PARIS.

92 - HAUTS-DE-SEINE

CONSTITUTION

Constitution de la SAS dénommée :

BLUESIERRA

Capital : 10 000 euros

Siège social : 1, avenue de Bretteville, 92200 NEUILLY SUR SEINE

Objet : Toutes prestations de conseil aux entreprises, ainsi qu'aux personnes privées, et notamment conseil en matière de stratégie, de management et d'organisation; Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Président : M. Christian Laure, né à Boulogne Billancourt, le 8 mai 1960, demeurant 1, avenue de Bretteville, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE

Condition d'admission aux assemblées : chaque action donne droit à assister et prendre part aux votes de toutes les assemblées de la société, sans préavis et sur simple signature de la feuille de présence.

Cession des actions : il existe un droit de préemption et un droit d'agrément en faveur de tous les associés non cédants dans tous les cas de cession d'actions de la société à des tiers.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S. de NANTERRE

Pour vos annonces judiciaires et légales

Contact : Média Marketing au 01 41 38 86 15.

DISSOLUTION

SAS BEST OF TRAVEL

SAS au capital de 7 500,00 Euros

Siège social : 25 avenue de la Liberté

92000 NANTERRE

RCS NANTERRE 792 706 897

Par l'AGE du 31/12/2016 à 10h, il a été décidé :

- la dissolution anticipée de la société au 31/12/2016

- de fixer le siège de la liquidation au siège social,

- de nommer Madame Lesya KUZUYK, demeurant 25 avenue de la Liberté 92000 Nanterre, née le 03/08/1974 à Ivano Frankivsk (Ukraine), de nationalité ukrainienne. Mention sera faite au RCS de NANTERRE.

94 - VAL-DE-MARNE

MODIFICATION DE CAPITAL

ALIX DREYNIS

SARL à associé unique au capital de 10000€

Siège social : 42, rue Châteaudun,

94200 IVRY SUR SEINE

RCS CRÉTEIL 530 378 264

Suivant PV du 29/12/2016, l'AG a décidé une augmentation du capital par compensation de créances d'un montant de 4 320 €, pour le porter de 10 000 € à 14 320 € par la création de 432 parts nouvelles de 10 € chacune. Modification des articles 7 et 8 des statuts. Pour avis au RCS de CRÉTEIL

NATURE AND PEOPLE FIRST

SAS au capital de 224 000 €

Siège : 140bis, rue de Rennes, 75006 PARIS

RCS PARIS 512 690 348

Suivant PV du 13/12/2016, l'AG a décidé de diminuer la valeur nominale de chaque action qui compose le capital social, de 1 € à 0,224 € avec augmentation du nombre d'actions en circulation (nouveau nombre 1 000 000 actions; ancien nombre 224 000). La même AG a ensuite décidé d'augmenter en numéraire le capital social de la société d'un montant de 175 840 €, pour le porter de 224 000 € à 399 840 €, et la création de 785 000 actions nouvelles de 0,224 € chacune. La même AG a enfin décidé de réduire le capital social de la société de 399 840 € à 21 190,40 € par suppression de 1 690 400 actions de 0,224 €, avec compensation avec le poste « report à nouveau » débiteur, à hauteur de 378 649,60 €. Modification de l'article 7 des statuts. Pour avis au RCS de PARIS

E-mail : lacroix@mediamarketing.fr

Par arrêté des préfets des départements intéressés, *La Croix* a été désigné comme publicateur officiel pour recevoir, en 2016, dans les départements de Paris (5,50 €), Essonne (5,24 €), Hauts-de-Seine (5,50 €) et Val-de-Marne (5,50 €) toutes les annonces judiciaires et légales, en matière de procédure civile et de commerce, ainsi que les actes de société.

Tarifs H.T. à la ligne définis par l'arrêté ministériel du 18 décembre 2015.

bloc-notes

Marseille

Conférence

Habiter un monde en crise :

penser les identités et les capacités, thème de la prochaine conférence de l'association Opera Mundi aujourd'hui à 18 heures. Avec Myriam Revault d'Allonnes, philosophe, École pratique des hautes études, Cevipof et Michaël Foessel, professeur à l'École polytechnique et conseiller à la rédaction de la revue *Esprit*.

Bibliothèque départementale des Bouches-du-Rhône, 20 rue Mirès, 13003 Marseille. Rens. : www.opera-mundi.org

La Rochelle

Soirée-débat

L'écologie, en quoi sommes-nous tous concernés ? : dans le cadre des jeudis de Souzy, le 9 février de 20 heures à 22 heures. En présence du P. François Euvé, jésuite et rédacteur en chef de la revue *Études*, et d'Isabelle Autissier, présidente du WWF France, écrivain et navigatrice.

Salle de l'Oratoire, rue Albert-1^{er}. Site : www.catholiques17.fr

Reims

Session

L'association Jonathan Pierres

Vivants, qui regroupe des parents ayant perdu un enfant, propose un week-end réservé aux familles endeuillées par le suicide d'un fils, d'une fille, d'un frère ou d'une sœur les 10, 11 et 12 mars (du vendredi soir au dimanche après-midi), avec le concours de professionnels de la santé et de psychologues des relations familiales. Nombre de places limité.

Maison Saint-Sixte, 6 rue du Lieutenant-Herduin, Reims. Rens. et inscriptions : www.anjpv.org, Tél. : 01.42.96.36.51.

Paris

Mardi d'Éthique publique

L'état de la justice en France :

constat et enjeux, prochain rendez-vous proposé par le département d'éthique publique du Centre Sèvres, en partenariat avec la revue *Études*, le 14 février de 19 h 15 à 20 h 45. Avec la participation de Paul-Albert Iweins, avocat, ancien bâtonnier de Paris et ancien président du Conseil national des barreaux, et Denis Salas, magistrat, directeur scientifique de la revue *Les Cahiers de la justice*, président de l'Association française pour l'histoire de la justice.

35 bis, rue de Sèvres, 75006 Paris. Site : www.centresevres.com

Colloque

Quel(le) Président(e) pour

demain ? : colloque organisé par la Jeunesse étudiante chrétienne du vendredi 17 février (18 heures) au dimanche 19 février (14 heures). Les jeunes de 16 à 35 ans sont invités à échanger et débattre sur les quatre grands enjeux que sont l'éducation, l'environnement, l'Europe et les migrations. Dans les locaux du CCFD Île-de-France, 12, rue Guy-de-la-Brosse, 75005 Paris.

Site : www.jecfrance.org

Conférence

Se nourrir tous et bien

durablement, les solutions nouvelles pour l'agriculture française et mondiale : intervention de Bruno Parmentier, auteur de *Faim zéro, en finir avec la faim dans le monde* (Éd. La Découverte), le 27 février à 18 h 30.

Pavillon de l'eau, 77 avenue de Versailles, 75016 Paris, inscription sur vieasso@avsf.org

Nathalie Jira (agenda.la-croix@bayard-presse.com)

Vous voulez réagir à un article d'un de nos journalistes
Vous voulez vous exprimer sur un sujet particulier

Ecrivez à l'adresse

lecteurs.lacroix@bayard-presse.com

L'ÉTAT DE LA FRANCE ET DE SES TERRITOIRES

RETROUVEZ FRANÇOIS ERNENWEIN DE **LA CROIX**

DANS **GRAND ANGLE**
CE MARDI À 17H

PRÉSENTÉ PAR CHRISTOPHE HENNING



rcf.fr



Christophe Henning, Grand Angle

le choix de La Croix

La justice des mineurs, loin des clichés



Gisèle Delcambre, vice-présidente auprès du tribunal pour enfants de Lille, face à la mère d'une délinquante lors d'une audience. J2F Productions

Des juges et des enfants France 5 à 20 h 45

On l'accuse de tout et son contraire. Trop sévère pour les uns, la justice des mineurs serait trop permissive pour les autres. Rien de tel, pour tordre le cou aux clichés, que de la voir fonctionner au jour le jour. C'est tout l'intérêt du documentaire de Cyril Denvers – qui a posé sa caméra pendant de longues semaines au tribunal de Lille – que de lever le voile sur ce contentieux propice à tous les fantasmes et recueillir la parole – brute et sans fard – des magistrats, des enfants en danger, des adolescents délinquants, de leurs parents dépassés. Ce sont des jeunes en perdi-

tion qui défilent ici, comme cette jeune fille de 17 ans condamnée pour la 17^e fois ou cet adolescent enchaînant les vols pour se payer sa consommation quotidienne de cannabis. Ici rien n'est tu : ni l'extrême violence de ces mineurs, ni leur détresse sociale et affective. Les magistrats se confient, face caméra, sur la complexité de cet épineux contentieux. Car s'il s'agit de punir ces jeunes, il ne faut jamais perdre de vue la dimension éducative de la sanction.

On y découvre aussi l'autre mission des juges des enfants, celle de protéger les mineurs en danger : un enfant qu'on punit en l'enfermant dans l'armoire, un bébé laissé quotidiennement seul dans son lit jusqu'au retour des parents

le soir, un mineur étranger isolé qui, faute d'hébergement, dort dans la rue. « *Ce qu'on voit est parfois à la limite du concevable* », soupire une magistrate. Dernier mérite de ce documentaire en tout point remarquable : la pédagogie. Gauche et droite s'opposent en effet sur la mission dévolue au juge des enfants. La première souhaite qu'il continue à gérer les mineurs en danger ainsi que les mineurs délinquants – considérant qu'il s'agit souvent des mêmes – quand la seconde appelle au contraire à une séparation stricte des deux contentieux – en vue d'une sévérité accrue des sanctions. Rien de tel, pour le néophyte, que de voir ce qu'il en est vraiment sur le terrain. **Marie Boëton**

TF1

9.20 Petits secrets entre voisins; **10.20** Les feux de l'amour; **12.00** Les douze coups de midi; **13.00** Journal; **13.50** L'amour d'un père. Téléfilm dramatique de Nadia Tass; **15.30** Ma seule famille. Téléfilm pour la jeunesse de Terry Ingram; **17.00** Quatre mariages pour une lune de miel; **18.00** Bienvenue chez nous; **19.00** Money Drop; **20.00** Journal; **20.30** My Million.

20.55 Chicago Med. Série américaine: « Au milieu du désordre ». Avec Colin Donnell, Oliver Platt. Un patient a été diagnostiqué avec une forme rare de démence, une femme a été mordue par un chien: les praticiens gèrent ces deux cas difficiles; « Effets de manque ». « Fin de parcours ». **23.25 Les experts: Miami.** Série américaine: « Tout s'écroule ». « Une trop lourde ardoise »; « Erreur inhumaine ».

France 2

6.30 Télématin; **9.35** Amour, gloire et beauté; **9.55** C'est au programme; **10.50** Motus; **11.20** Les Z'amours; **11.55** Tout le monde veut prendre sa place; **12.55** Journal; **13.45** Consomag; **13.55** Mille et une vies; **15.40** Visites privées; **16.35** Vu; **16.55** Un chef à l'oreille; **17.50** Act'ualité; **18.45** N'oubliez pas les paroles; **20.00** Journal; **20.45** Vu; **20.50** Parents mode d'emploi.

20.55 Pleins feux. Pièce de théâtre de Mary Orr et Didier Kaminka. Mise en scène : Ladislav Chollat. Avec Line Renaud, Fanny Cottençon. En direct. Au sommet de son succès, Alice Margaux, monstre sacré des comédies de boulevard, voit son parcours bouleversé quand une de ses admiratrices entre dans sa vie; **22.30 Le maestro.** Documentaire d'Alexandre Valenti; **23.45** La dame du 6. Court métrage; **0.20** Mardi cinéma, l'hebd.

France 3

6.30 Ludo vacances; **10.50** Midi en France: « Depuis Dunkerque »; **12.00** 12/13; **12.55** Ski. Championnats du monde. Super G dames. En direct; **14.10** Rex; **14.55** Questions au gouvernement: « En direct de l'Assemblée nationale »; **16.10** Des chiffres et des lettres; **16.50** Harry; **17.30** Slam; **18.10** Questions pour un champion; **19.00** 19/20; **20.00** Tout le sport; **20.25** Plus belle la vie.

20.55 Meurtres à Avignon. Téléfilm policier français (2015), de Stéphane Kappes, avec Catherine Jacob (1h30). Une femme, commandant à la PJ d'Avignon, enquêta avec sa nièce, qu'elle ne connaît pas, sur le meurtre d'une personne dont le squelette vient d'être découvert; **22.30** Grand Soir 3; **23.10** Le divan de Marc-Olivier Fogiel. Magazine présenté par Marc-Olivier Fogiel. Invitée: Charlotte de Turckheim.

Arte

13.20 Arte journal; **13.35** Missing, porté disparu. Drame de Costa-Gavras; **15.40** Contes des mers; **16.25** Ces femmes qui ont fait l'histoire; **17.15** X:enius; **17.45** Enquêtes archéologiques; **18.15** Kinabatangan, le fleuve prodigue de Bornéo; **19.00** Les plus beaux parcs nationaux d'Asie: « Inde, l'arche des grands animaux »; **19.45** Arte journal; **20.05** 28 minutes.

20.50 Mafia et républicaine. Documentaire de Christophe Bouquet. « Naissance d'un pouvoir invisible (1929-1945) ». Au début du XX^e siècle, la misère jette de nombreux Corsus sur les routes de l'exil, en direction de Marseille; « Au service de la France (1945-1975) »; « La République gangrenée (1975-2016) »; **23.50** Mineurs isolés, enfants en danger; **0.45** Gerhard Richter: Painting. Film documentaire en VO de Corinna Belz.

France 5

10.15 Des trains pas comme les autres; **10.50** Grandir dans la savane; **11.45** La quotidienne; **13.40** Le magazine de la santé; **14.35** Allô, docteurs!; **15.10** Mes kangourous et moi; **15.45** Dangers dans le ciel: « Envol impossible, Vol Yak Service 9633 »; **16.35** Secrets du Grand Mékong: « Au paradis des dragons »; **17.30** C à dire?!; **17.45** C dans l'air; **19.00** C à vous; **20.20** Entrée libre.

20.45 Des juges et des enfants. Documentaire de Cyril Denvers. A Lille, dans le plus important tribunal pour enfants de France, des juges lèvent le voile sur leur profession, en prise directe avec les maux minant la société; **22.00** Le monde en face: « La justice et les mineurs »; **22.40** C dans l'air; **23.45** Entrée libre. Magazine présenté par Claire Chazal; **0.10** Le marcheur de l'Himalaya: « Le Cachemire »; **0.55** Roumanie.

M6

9.00 M6 boutique; **10.10** Devious Maids; Trois épisodes; **12.45** Le 12.45; **13.10** Scènes de ménages; **13.45** L'amour tombé du ciel. Téléfilm sentimental de Steven R Monroe; **15.45** L'agence Cupidon. Téléfilm humoristique de Ron Oliver. Avec Joely Fisher; **17.20** Metropole TV shopping: « Élégante avec du vert »; **18.35** Chasseurs d'appart'; **19.45** Le 19.45; **20.25** Scènes de ménages.

21.00 Chasseurs d'appart': le choc des champions. « Épisode 2: Bordeaux ». Jeu présenté par Stéphane Plaza. Après Lyon, c'est à Bordeaux que des agents immobiliers se disputent une place en finale nationale; **23.20** Chasseurs d'appart': retour sur des biens inoubliables. « Épisode 2 ». Magazine présenté par Stéphane Plaza; **0.15** Recherche appartement ou maison; **1.45** Extant; **2.35** M6 Music.

Et aussi...

Canal+ CRYPTÉ: 21.00 Quand on a 17 ans. Drame français (2016), d'André Téchiné, avec Sandrine Kiberlain (1h50). **LCP 20.30** Jérôme Cahuzac: l'homme qui ne savait pas mentir. Documentaire. **W9 20.55** Rasta Rockett. Comédie américaine (1993), de Jon Turteltaub, avec Leon (1h50). **Numéro 23 20.55** Malgrélles. Téléfilm historique français (2012), de Denis Malleval, avec Flore Bonaventura (1h55). **TMC 20.55** Profilage. Série française.

KTO

20.10 Vêpres; **20.40** Hors-série. « Des vies souffrantes mais fécondes »; **21.25** Hors-série: « Quand la vulnérabilité nous fait du bien »; **22.10** Cred; **22.20** A la source; **22.45** V.I.P. « Spécial Martin Scorsese »; **23.40** La vie des diocèses: « Lille ».

bourse

Séance du lundi 6 février. Cours en clôture. Les cours en direct sur bourse.la-croix.com

CAC 40		4 778,08 pts	
Séance	-0,98%	Sur un an	+17,50%
Indices			
Paris			
SBF120	3 787,45	Dernier	-0,98
SBF250	3 724,57		-0,97
Places étrangères			
Dow Jones (New York)	20 060,68		-0,04
Nasdaq (New York)	5 664,62		-0,04
Nikkei (Tokyo)	18 976,71		+0,31
EuroStoxx 50	3 240,78		-0,99
FT 100(Londres)	7 172,15		-0,22
Monnaies			
Change			
Etats Unis EUR/USD	1,0712		-0,27
Gde-Bret.EUR/GBP	0,8617		+0,19
Suisse EUR/CHF	1,0670		-0,23
Japon EUR/JPY	120,2800		-1,00
Matières premières			
Or	Pièce Suisse 20F	212,00	
Lingot 1 KG Env.	36 770,00	Pièce Latine 20F	213,00
Pièce 10 Dol USA	610,00	Souverain	270,90
Pièce 10 Florins	224,00	Pétrole	
Pièce 20 Dollars	1 209,00	Le baril à Londres	56,15 \$
Pièce 20F	217,90	Le baril à NY	53,33 \$

SBF 120		Dernier		% Var		% 31/12	
Accor	38,615	-1,35	+8,99				
Adp	101,35	-0,44	-0,44				
Air France -klm	4,832	-0,58	-0,44				
Air Liquide	99,45	-1,44	-5,87				
Airbus	63,11	+0,08	+0,43				
Alstom	26,585	-1,97	+1,57				
Alten	69,08	-0,97	+3,54				
Altran Techn.	13,96	-1,10	+0,58				
Amundi	51,75	-1,24	+4,07				
Aperam	46,29	-0,31	+6,50				
Arcelormittal	7,34	-0,42	+4,62				
Arkema	92,25	-1,55	-0,74				
Atos	101,7	-0,78	+1,45				
Axa	22,725	-1,88	-5,25				
Bic	121,45	-1,18	-5,96				
Biomerieux	148,75	-0,57	+4,83				
Bnp Paribas Act.a	60,01	-1,85	-0,89				
Bolloré	3,653	-1,88	+9,04				
Bouygues	34,265	-0,97	+0,65				
Bureau Veritas	18,22	-0,19	-1,03				
Cap Gemini	75,93	-1,58	-5,27				
Carrefour	22,45	-1,47	-1,92				
Casino Guichard	49,725	-1,48	+9,07				
Cgg	9,34	-1,99	-31,87				
Cnp Assurances	17,58	-1,07	-0,11				
Credit Agricole	11,97	-2,48	+1,61				
Danone	58,98	-0,20	-2,03				
Dassault Aviation	106,5	-0,14	+0,65				
Dassault Systems	75,85	-0,50	+4,78				
Dbv Technologies	62,8	+1,06	-5,35				
Edenred	20,13	-0,62	+6,88				
Edf	9,181	-2,23	-5,15				
Eiffage	67,5	-1,07	+1,89				
Elior Group	21,18	-1,30	-2,49				
Ellis	16,795	-1,18	-0,91				
Engie	10,99	-0,81	-9,32				
Essilor Intl.	107,15	-1,29	-0,19				
Euler Hermes Group	83,93	-0,08	+0,51				
Eurazeo	57,45	-1,27	+3,36				
Eurofins Scient.	411,35	-0,38	+1,57				
Euronext	40,525	-2,47	+3,37				
Europcar	9,9	-1,00	+2,76				
Eutelsat Commun.	15,785	-2,11	-14,19				
Faurecia	40,115	-2,11	+8,90				
Fonc.des Regions	76,36	-0,87	-7,93				
Gecina Nom.	118,25	-0,21	-10,04				
Gemalto	52,95	-1,54	-3,59				
Genfit	20,98	-0,57	-0,14				
Groupe Eurotunnel	8,725	-1,50	-3,42				
Gt	38,385	-3,17	-6,59				
Havas	8,273	-1,16	+3,41				
Hermes Intl	401,65	-0,64	+2,99				
Icade	65,97	-0,72	-2,68				
Iliad	198,9	-1,02	+8,90				
Imerys	73,85	-0,97	+2,47				
Ingenico Group	75,57	-0,98	-0,40				
Innate Pharma	11,05	-15,65	-24,37				
Ipsen	74,74	+0,13	+8,79				
Ipsos	31,01	-0,96	+3,90				
Jc Decaux Sa.	29,52	-1,35	+5,69				
Kering	221,8	-0,60	+3,98				
Kleppierre	35	-0,40	-6,28				
Korian	26,385	-0,99	-5,23				
L'oreal	170,2	-0,50	-1,85				
Lafargeholcim Ltd	51,14	-0,53	+2,45				
Lagardere S.c.a.	23,32	-0,77	-11,65				
Legrand	53,32	-1,20	-1,17				
Lvmh	185,15	-2,01	+2,07				
Mercalys	17,95	-0,28	-6,73				
Metropole Tv	18,115	-0,90	+2,52				
Michelin	102,2	-1,16	-3,31				
Natixis	5,509	-1,10	+2,78				
Neopost	29,37	-1,54	-1,18				
Nexans	54,5	-1,41	+10,75				
Nexity	44,85	-1,00	+0,88				
Nokia	4,395	-0,99	-3,75				
Orange	14,28	-0,59	-1,07				
Orpea	77,21	-0,12	+0,59				
Pernod Ricard	108,9	-0,46	+5,78				
Peugeot	17,21	-1,74	+11,07				
Plastic Omnium	31,8	-1,50	+4,85				
Publicis Groupe Sa	61,5	-1,74	-6,18				
Remy Cointreau	85,26	-0,22	+5,23				
Renault	83,66	-1,38	-1,01				
Rexel	15,85	-3,21	+1,38				
Rubis	80,27	-0,90	+2,48				
S.e.b.	119,65	-1,60	-7,07				
Safran	63,05	-0,72	-7,85				
Saint Gobain	45,42	-1,27	+2,63				
Sanofi	75,64	+0,03	-1,64				
Sartorius Sted Bio	57,7	+3,04	-3,79				
Schneider Electric	67,07	-1,12	+1,45				
Scor Se	32,075	-1,16	-2,30				
Ses	17,915	-0,97	-14,38				
Sfr Group	26,62	-2,24	-0,78				
Societe Generale	44,755	-2,42	-4,26				
Sodexo	100,75	-2,52	-7,74				
Solvay	107,7	-1,42	-3,28				
Sopra Steria Group	110,75	-1,03	+2,69				

Cartographe le « risque avalanches »

600 communes sont exposées aux avalanches en France. À Grenoble, les chercheurs de l'Irstea en décryptent les ressorts, grâce à des outils toujours plus sophistiqués.

Grenoble (Isère),
Col du Lautaret (Hautes-Alpes)
De notre envoyée spéciale

Le 18 janvier, 120 000 tonnes de neige ont enseveli un hôtel situé dans les Abruzzes, en Italie, causant la mort de 29 personnes. Il faudra du temps pour comprendre comment cette tragédie a pu survenir, l'enquête ayant été confiée au parquet de Pescara (La Croix du 26 janvier). Et si chaque drame est singulier, une question revient, depuis lors : une telle catastrophe pourrait-elle se produire de ce côté-ci de la frontière, où l'on recense plus de 600 communes exposées au « risque avalanches » ?

En France, la prévention a fait de grands progrès ces dernières décennies. Certes, une trentaine de personnes en moyenne meurent encore chaque année à la suite d'une avalanche, mais ce sont principalement des skieurs et des randonneurs : depuis plus de quinze ans, aucune avalanche n'a endeuillé une zone habitée. La dernière fois, ce fut en 1999, lorsqu'une « crue avalanchueuse » a dévasté le hameau de Montroc-Planet. Douze personnes, dont quatre enfants, avaient péri dans leurs chalets. À l'époque, le plan de prévention des risques (PPR) avait évidemment été revu. Et le couloir de Montroc classé en zone rouge (inconstructible). Preuve de la difficulté à anticiper le risque : il avait fallu un drame pour prendre la vraie mesure du danger dans cette vallée où d'autres couloirs menacent. En amont des PPR, tout l'enjeu est donc d'améliorer la cartographie du risque.

Ce travail de dentelle est celui de l'Irstea, l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture. L'un de ses neuf centres, installé sur le campus de Grenoble, est pour partie dédié à la recherche sur les avalanches, aux côtés du Centre d'études de la neige (Météo France). Tout ce qui a trait à ces énormes masses neigeuses – vitesse, pression, hauteur, volume (lire les repères page suivante) – y est passé au crible. L'objectif est de mieux

comprendre, pour mieux éclairer les décideurs publics (1).

Il reste beaucoup à découvrir. « L'avalanche est un phénomène particulièrement complexe, rappelle ainsi Mohamed Naaim, directeur de recherche à l'Irstea, car il met en jeu de nombreux paramètres, le type de grain de neige, la manière dont le manteau est stratifié, la topographie du terrain, les températures, le vent... » Sans compter que, depuis les années 1980, le réchauffement climatique vient sérieusement compliquer la donne (lire p. 18).

Pression, vitesse, frottements, taille des particules, forme et hauteur du nuage, volume des dépôts... tout sera enregistré.

Les équipes de l'Institut combinent donc différentes approches : observations de terrain, expériences répétées en laboratoire, modélisation numérique et, enfin, analyse statistique pour évaluer la probabilité qu'une avalanche se détache sur tel ou tel couloir, à tel ou tel moment. « Aucune de ces approches ne peut suffire en soi : nous avons besoin de l'ensemble de ces outils », précise Mohamed Naaim.

Trois à quatre fois par an, les chercheurs de l'Irstea partent ainsi à l'assaut du col du Lautaret (Hautes-Alpes), sur le seul site en France dédié au déclenchement artificiel d'avalanches à des fins de recherche. Objectif : recueillir le maximum de données in situ. Ce jour-là, à 2 000 mètres d'altitude, un vent glacial balaie les massifs, laissant des voiles de neige iriser la route qui serpente. Les voitures s'arrêtent en contrebas du Gazex servant à l'explosion. Le long du couloir d'avalanche, des dizaines de capteurs sont déjà installés : pression, vitesse, frottements, taille des particules, forme et hauteur du nuage, volume des dépôts, tout sera enregistré.

« Ce site existe depuis les années 1970, mais à l'époque, les instruments de mesure étaient rudimentaires, indique Florence Naaim-Bouvet, directrice adjointe



Déclenchement artificiel d'une avalanche au col du Lautaret. H. Bellot, E. Thibert/Irstea

Cartographier le « risque avalanches »

« Le numérique a bouleversé nos recherches : grâce à lui, c'est comme si l'on avait à disposition 10000 ans de données. »



Capturs de mesure d'avalanches au col du Lautaret. Irstea

●●● Suite de la page 17.

de l'unité de recherche Etna-Irstea (Érosion torrentielle neige et avalanches). *Aujourd'hui, on est capables d'étudier de manière très fine ce qui se passe à l'intérieur de la coulée.* » Des données de la « vraie vie » permettant de valider les modèles numériques. Des mesures, recueillies au col du Lautaret, sont ainsi venues bousculer certains acquis. « On s'est aperçus que, pour les avalanches humides et très lentes, nos corrélations entre pression et vitesse étaient fausses. À vitesse égale, la pression peut être dix à trente fois supérieure à celle des avalanches sèches », indique Mohamed Naaïm, ajoutant : « Ces résultats étaient si surprenants qu'au départ, on a cru que nos capteurs étaient abîmés... » Mais non. Depuis, ces avalanches humides, plus fréquentes en hiver en raison du réchauffement, font l'ob-

jet d'une vive attention. Les expériences de terrain restent donc pertinentes. Mais il faut pouvoir les reproduire facilement. C'est là que le « labo » intervient. À Grenoble, l'Irstea dispose notamment d'une cuve de 20 m³ remplie d'eau pour étudier les trajectoires des coulées et d'une soufflerie pour analyser

repères

Les différentes avalanches

On distingue deux grands types d'avalanches :

- L'avalanche coulante, formée de neige dense et pouvant exercer une pression extrême. Sa vitesse peut aller jusqu'à 150 km/h.
- L'avalanche en aérosol, constituée d'un nuage turbulent d'air et de neige

la façon dont la neige se dépose. Quant aux logiciels, ils tournent à plein régime pour établir tous les scénarios possibles. « Le numérique a bouleversé nos recherches : grâce à lui, c'est comme si l'on avait à disposition 10000 ans de données », poursuit le chercheur.

Pour autant, ces bonds technologiques n'ont pas invalidé les méthodes ancestrales. La recherche sur les avalanches reste tributaire de la « mémoire » de la montagne car les habitants le savent, « là où l'avalanche est passée, elle repassera ». Or, à cet égard, la France dispose d'un véritable atout : l'« enquête permanente sur les avalanches ». Initiée en Savoie dès la fin du XIX^e siècle par un ingénieur des eaux et forêts, puis étendue en 1965 à l'ensemble des massifs des Alpes et des Pyrénées, ce document constitue une précieuse base de données, sorte de « chronique historique » rassemblant plus d'un siècle d'observations sur 3 900 couloirs d'avalanches (1).

Régulièrement mise à jour par l'Office national des forêts, ce recensement complète la Carte de localisation des phénomènes d'avalanches qui, elle, inventorie les limites extrêmes des avalanches passées – cette dernière fut créée juste après l'avalanche meurtrière de 1970 sur un centre UCPA de Val-d'Isère. « Nous mobilisons tous les moyens à notre disposition mais il faut rester conscient d'une chose, le risque zéro n'existe pas. »

Marine Lamoureux

(1) Consultable sur le site : www.avalanches.fr

sur la-croix.com
Retrouvez notre dossier multimédia

sèche dont la hauteur peut atteindre 100 mètres. Elle est très rapide (jusqu'à 250 km/h). Les deux types d'avalanches peuvent se produire en même temps.

La pression d'une avalanche peut atteindre 100 tonnes par m² (soit l'équivalent de vingt éléphants sur 1 m²). Le volume de neige déplacée peut, lui, représenter jusqu'à 400 fois le volume d'une piscine olympique.

Les effets complexes du réchauffement climatique

— Si les massifs se réchauffent, entraînant une baisse de l'enneigement, il est encore difficile d'en déduire les conséquences sur la fréquence et la dangerosité des avalanches.

C'est un casse-tête pour les chercheurs : quel est l'impact du réchauffement climatique sur la fréquence, la nature et la dangerosité des avalanches ? En réalité, il n'existe pas de réponse univoque et de nombreuses questions restent ouvertes à ce jour. Une chose est sûre, néanmoins : le climat montagnard se réchauffe, avec pour conséquence une baisse de l'enneigement à basse et moyenne altitude mais aussi une perte de volume de certains glaciers. « Les Alpes enregistrent + 2 °C depuis 120 ans », précise ainsi Emmanuel Thibert, ingénieur de recherche à l'Irstea (Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture).

Avec quels effets ? Entre 1980 et 2005, un recul des avalanches a été observé en France mais il suivait un cycle d'augmentation entre 1960 et 1980 ; en outre, depuis 2005, des hivers plus rigoureux se sont accompagnés d'un regain d'avalanches de forte intensité. Difficile, donc, de tirer des conclusions, d'autant que l'on manque de séries d'observation longues et homogènes.

En revanche, il semble avéré que les avalanches « humides » augmentent, en particulier en hiver, en raison de la variabilité des températures provoquée par le changement climatique. « Auparavant, de telles coulées survenaient surtout au printemps, il s'agissait d'avalanches de fonte, donc avec un manteau neigeux assez restreint », souligne Didier Richard, directeur de l'unité de recherche Etna (érosion torrentielle neige et avalanches) de l'Irstea. Au-

jourd'hui, elles peuvent se produire en hiver, risquant alors de charrier des volumes de neige beaucoup plus importants et de descendre plus bas dans la vallée. » De quoi bousculer les certitudes puisque, jusqu'à présent, les avalanches de neige froide et sèche avaient la réputation d'être les plus dangereuses. « C'est un enjeu de recherche majeur des prochaines années », indique Mohamed Naaïm, un autre chercheur de l'unité. Un enjeu auquel s'ajoute l'étude de la fonte des glaciers (lire *La Croix* du 31 janvier).

Les traces laissées dans les cernes des arbres, même il y a très longtemps, permettent de remonter le temps... et donc d'éclairer le présent.

En attendant, au centre Irstea de Grenoble, des chercheurs cherchent certaines réponses au creux des arbres. Car les traces laissées dans leurs cernes par les avalanches, même il y a très longtemps, permettent de remonter le temps... et donc d'éclairer le présent. « Ces données nous permettent des comparaisons plus fines entre ce qui s'est passé hier et ce qui se passe aujourd'hui », explique Jérôme Lopez-Saez, spécialiste de cette discipline, la dendrogéomorphologie. Au sein de l'unité « Écosystèmes montagnards », ce dernier se consacre à l'étude de mélèzes vieux de centaines d'années bordant les couloirs d'avalanches. Dans le couloir de l'Échalp (Hautes-Alpes), son équipe a ainsi retrouvé la trace de 37 avalanches importantes entre 1487 et 1946, quand les archives n'en avaient recensé que quatre. **Marine Lamoureux**

LA CROIX

Contact abonnés
01.74.31.15.02.
www.la-croix.com/contact

Changer d'adresse
24h/24 7j/7 dans votre espace client :
librairie.la-croix.com/customer/
address/modif/

S'abonner
0 825 825 832 Service 0,18 € / appel + prix appel

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 19 h,
le samedi de 9 h à 18 h.
Par internet : librairie.la-croix.com
Par courrier : « La Croix »,
TSA 70008 59714 Lille Cedex 9.

Qualité réception
Si le journal vous arrive en retard de
façon répétitive : « La Croix »
administration générale, service
qualité réception, 18, rue Barbès,
92128 Montrouge Cedex.

Contactez la rédaction
18, rue Barbès, 92128 Montrouge
Cedex. www.la-croix.com
Tél. : 01.74.31.68.36
Fax : 01.74.31.60.02
lecteurs.lacroix@bayard-presse.com

Publicité
01.74.31.60.60.

Carnet
01.74.31.66.06
de 9 h à 18 h, du lundi au vendredi.
Fax : 01.74.31.60.03.
carnetlacroix@bayardmedia.fr

Petites annonces
Tél. : 01.74.31.16.18 (de 9 h à 18 h).
Fax : 01.74.31.60.00.

**Contact pour
les marchands de journaux**

0 800 29 36 87 Service gratuit + prix appel

Édité par BAYARD PRESSE S.A., société anonyme à directoire et conseil de surveillance. 18, rue Barbès, 92128 Montrouge Cedex. Téléphone : 01.74.31.60.60. Fax : 01.74.31.60.01. Directoire : Georges Sanerot, président du directoire et directeur de la publication ; André Antoni, Alain Augé, directeurs généraux. Président du Conseil de surveillance : Hubert Chicou. Principaux associés : Augustins de l'Assomption, S.A. Saint-Loup, Association Notre-Dame-de-Salut. Directeur, directeur de la rédaction : Guillaume Goubert. Directeur délégué, administrateur général : Arnaud Broustet. Directrice adjointe de la rédaction : Florence Couret. Rédacteurs en chef : François Ernenwein, Dominique Greiner, Jean-Christophe Ploquin. Rédactrice en chef adjointe : Isabelle de Gaulmy. Rédacteur en chef technique : Pierre Allais. Correspondant permanent à Rome : Nicolas Senèze. Bayard Publicité-La Croix. Directrice : Sibylle Le Maire. Directeur adjoint : Ludovic Coudray, 18, rue Barbès, 92128 Montrouge Cedex. Fabrication : Bayard Presse, 18, rue Barbès, 92128 Montrouge Cedex. Impression : Paris Offset Print, 30, rue Raspail, 93120 La Courneuve ; Midi Print, ZA du pôle actif, 30660 Gallargues-le-Montueux. Bayard Presse Benelux : Éditeur responsable : Laurence Festrats, rue de la Fusée 50, bte 10, 1130 Bruxelles. Téléphone : (0800) 90.028. Site : www.bayardchretien.be. N° de compte : 732.0043201-87. États-Unis : La Croix (USPS n° 020305) is published daily in Paris by Bayard Presse at a yearly subscription rate of 714\$US. Periodicals postage paid at Champlain NY and additional mailing offices. Address changes should be sent to : IMS of NY, box 1518, Champlain NY 12919-1518. Printed in France. Loi Informatique et libertés : Vos coordonnées personnelles (nom, prénom, adresse) sont destinées au groupe Bayard, qui publie La Croix. Elles sont enregistrées dans notre fichier clients à des fins de traitement de votre abonnement. A l'exception de vos coordonnées bancaires, elles sont susceptibles d'être transmises en dehors de la communauté européenne à des fins d'enregistrement et de traitement de votre abonnement ou de votre réabonnement. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification à l'adresse suivante : Bayard (CNIL), TSA 10065, 59714 Lille Cedex. Si vous ne souhaitez pas que vos données soient utilisées par nos partenaires à des fins de prospection commerciale, vous devez nous en avertir par courrier à la même adresse. Reproduction d'articles interdite sauf autorisation de la Direction. N° de commission paritaire (CPPAP) : 11019 C 85695. Dépôt légal à date de parution. Abonnement annuel plein tarif : 402 €.



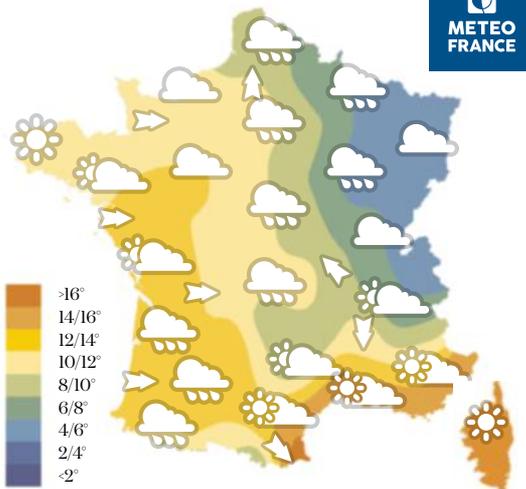
météo



Mardi

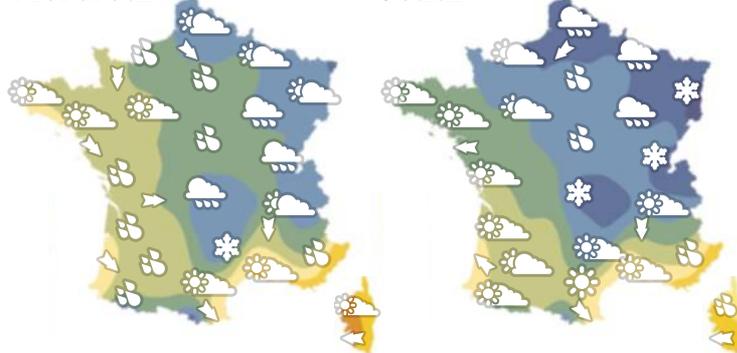
Les températures

Lille	4°	8°
Brest	6°	11°
Reims	3°	9°
Paris	6°	12°
Le Mans	6°	12°
Strasbourg	-1°	4°
Nantes	7°	12°
Besançon	3°	7°
La Rochelle	7°	12°
Clermont-Fd	1°	10°
Bordeaux	8°	13°
Lyon	3°	10°
Grenoble	1°	8°
Biarriz	9°	14°
Toulouse	7°	14°
Perpignan	9°	17°
Marseille	6°	16°
Nice	8°	16°
Ajaccio	7°	16°



Mercredi

Jeudi



mots croisés

Problème n° 6552 d'Arthur Gary

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

Horizontalement. - I. Voué à une certaine fin. - II. Rétablit des relations. Appel au secours. - III. Protecteurs porteurs d'armes. Relations étroites. - IV. Monts d'Auvergne. Lassée. - V. Entre côtes. Ne laisse pas debout. - VI. Département du Sud-Ouest. Distance intersidérale. - VII. Capables de transmettre. - VIII. Terre charentaise Travail de buse. Fille à la mamelle. - IX. Rendent valables. - X. Mettre à plat. Renforts dans le bâtiment.

Verticalement. - 1. Donc plus facilement assimilable. - 2. Vérification sur inventaire. - 3. Donne des détails. Possessif. - 4. Une mesure à ne pas dépasser. Nicolas, peintre d'origine russe (de). - 5. Pris au piège. Type d'entreprise. Extrait. - 6. Grand arbre de l'Inde. Crier comme un animal qui ne manque pas de défenses. - 7. Peut être un blond vénitien. - 8. Héroïne du Moyen Âge. Conjonction. - 9. Heure canoniale. Poupée de sire. - 10. Goupilles. Bien bouchés.

Solutions du n°6551 : Horizontalement. - I. Assaillant. - II. Railleur. - III. Miel. Tirer. - IV. Innés. Rime. - V. St. Racés. - VI. Teigne. Ego. - VII. Sigle. Et. - VIII. Casé. Amant. - IX. Ému. Pierre. - X. Sises. Tees. **Verticalement.** - 1. Armistices. - 2. Sainte. Ami. - 3. Sjen. Issus. - 4. Allergie. - 5. Il. Sang. P.-S. - 6. Let. Celai. - 7. Luire. Émet. - 8. Arrise. Are. - 9. E.-M. Genre. - 10. Tire-bottes.

saint du jour

Bienheureuse Rosalie Rendu (+ 1856)

Cette fille de la Charité s'est consacrée aux pauvres du quartier Mouffetard, qui était alors l'un des plus miséreux de Paris. La Jurassienne déclarait qu'elle ne faisait jamais

« si bien l'oraison que dans la rue ». Le pape Jean-Paul II l'a béatifiée en 2003, louant la « charité inventive » de cette « servante des plus pauvres ».

Demain Saint Jérôme Émilien

méditation

Mercredi de la 5^e semaine du temps ordinaire

(Mc 7, 14-23)

Il n'y a pas de gros efforts à faire pour constater une fois encore la brûlante actualité de la Parole de Dieu. Discussion sur la question du respect de la loi ; dispute sur le sacro-saint respect des traditions ; opposition, puis jugement tranché entre purs et impurs. Il y a bien eu, avant nous, le jusqu'au-boutisme de la codification rituelle juive, ou le rigorisme dramatique de la liturgie moyenâgeuse. Et, de nos jours, certains estiment absolument nécessaire l'adéquation entre apparence vestimentaire et ministère, d'autres luttent pour la conformité légaliste d'un repas, etc. Échos d'Évangile !

Mais « Êtes-vous donc sans intelligence, vous aussi ? » (Mc 7, 18.) C'est à nous que Jésus s'adresse. Ne soyons pas stupides, et n'essayons pas de nous disculper trop facilement en nous retranchant derrière la lettre de la loi. Dans l'Alliance nouvelle, Jésus est venu non pour abolir la loi mais pour l'accomplir, pour l'inscrire en nos cœurs de chair. Depuis le début de cette semaine, en méditant les récits de la Création et les Psaumes, nous redécouvrons cette grandeur inouïe de l'homme : Dieu lui a insufflé son propre souffle de vie. Oui, nous sommes tirés de l'humus, mais nous avons un cœur capable de vie et d'amour, si nous le gardons ouvert à l'Esprit.

Michèle Clavier

Autres textes : Gn 2, Ab-9. 15-17 ; Ps 103 (104).

LA CROIX

Profitez-vous de tous les avantages de votre abonnement ?

Consultez votre journal en version numérique dès 23h la veille de sa parution

Accédez aux archives depuis 1996 et à plus de 200 dossiers thématiques

Gérez vos informations personnelles coordonnées, newsletters, changement temporaire d'adresse...



Abonnés : pour bénéficier de vos droits et accéder aux contenus numériques, connectez-vous.

Pour vous accompagner, retrouver vos identifiants ou vous expliquer le fonctionnement des applications, n'hésitez pas à contacter le service client par téléphone au **+33 (0)1 74 31 15 02** (appel non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h30 à 19h, le samedi de 9h à 18h

La Plaza, avec son mur de verre ondulant. Iwan Baan



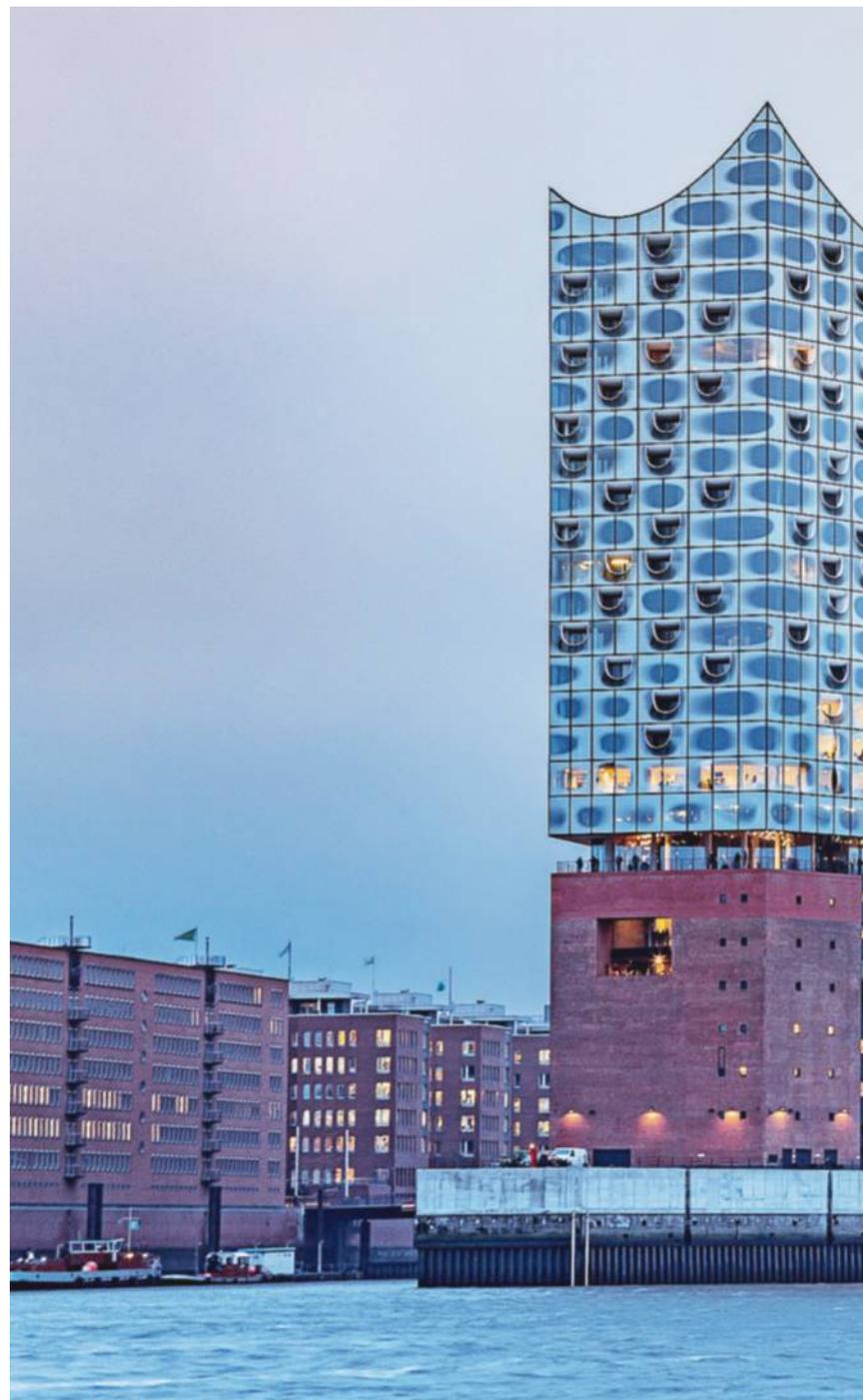
A Hambourg, l'« Elphie » prend le large

Dominant Hambourg, la terre et l'eau du haut de ses 110 mètres, la Philharmonie de l'Elbe est devenue l'emblème du grand port allemand. Coûteux, monumental, superbe, cet édifice signé par les architectes suisses Herzog et de Meuron se parcourt tel un paquebot prêt à appareiller sur un océan de musique.



Hambourg
De nos envoyés spéciaux

C'est une véritable balade architecturale qui s'offre au chanceux mélomane qui prend le temps de flâner avant de se rendre à l'Elbphilharmonie. La station Überseequartier sur la ligne U4, inaugurée en 2012, est à un petit kilomètre de l'édifice qui occupe la pointe occidentale de l'ancien port de marchandises, Hafencity. Cent cinquante-sept hectares au bord de l'Elbe qui ont fait l'objet d'une rénovation ambitieuse entreprise en 2000. Les han-



gars et entrepôts ont donc cédé la place à d'élégants immeubles de logement, flambant neufs ou en construction, signés de grands noms (David Chipperfield, Richard Meier, Shigeru Ban), mais aussi à des magasins d'alimentation bio, une école avec cour de récréation aménagée sur le toit... C'est le règne de la brique et du verre, mariage de la tradition hambourgeoise et de signaux de modernité. Une alliance qui s'incarne dans l'Elbphilharmonie, dont la masse paraît toutefois quelque peu écrasante avec ses 110 mètres de hauteur.

Le duo d'architectes suisses Herzog et de Meuron a eu l'idée d'utiliser un ancien entrepôt en brique rouge (trapèze de 126 m de longueur par 85 de large) comme le socle sur lequel repose la nouvelle structure en verre : trois salles de concert, 25 appartements de grand standing, un hôtel de luxe et un parking. Il faut prendre du recul (gare au plongeon!) pour avoir une vue d'ensemble de l'« Elphie » – comme on la surnomme – qui impose sa silhouette dans une cité où la musique est fêtée depuis des siècles.

Le toit de l'Elphie semble onduler comme les flots de l'Elbe qui coule le long de ce navire immobile.

« Savez-vous que c'est Hambourg, ville bourgeoise et innovante, qui a "inventé" la première salle de concert chauffée ? questionne avec malice la musicologue Dorothea Schröder. Qu'ici également la reine Christine de Suède fit donner en 1667 une mascarade somptueuse sous le signe de l'enchanteresse Alcina, mise en musique par 60 instrumentistes ! » À Hambourg se sont illustrés des compositeurs tels que Telemann et Carl Philipp Emanuel Bach, Johannes Brahms (1), l'enfant du pays, ou Tchaïkovski, dont l'âme tourmentée goûtait la liberté et la douceur de vivre locales – sans parler de la bière... Plus près de nous, la ville hanséatique fut aussi ●●●

La Philharmonie de l'Elbe, œuvre des architectes Herzog et de Meuron, occupe la pointe occidentale de l'ancien port de marchandises. Thies Raetzke



●●● un creuset créatif fondateur pour les Beatles, qui y donnèrent moult concerts au début des années 1960, paraphèrent leur tout premier contrat et firent la connaissance d'un certain Ringo Starr... L'Elphie couronne ainsi une longue histoire musicale qui s'illustre déjà dans la Laeiszhalle, inaugurée en 1908, dans l'opéra de la ville ou encore dans la très vaste église Saint-Michel, légitimement fière de ses cinq orgues!

Le toit de l'Elphie semble onduler comme les flots de l'Elbe qui coule le long de ce navire immobile. La façade elle-même est irrégulière. « Nous ne voulions pas d'un verre aux reflets classiques, ennuyeux, explique Jacques Herzog, mais que cela fluctue au gré de la lumière, au fil de la journée. »

L'entrée du public se fait par un immense escalator – tout droit sorti d'un film d'anticipation – dont la courbe ne permet pas d'apercevoir son point d'arrivée. Celui-ci, situé à la proue du bâtiment, consiste en une trouée obturée par une simple vitre qui offre une vue époustouflante sur les deux rives de l'Elbe, celle de la ville résidentielle, d'un

côté, et celle de la ville industrielle, de l'autre. « Toutes les directions sont visibles, précise Pierre de Meuron. Nous souhaitons réunir les deux mondes de Hambourg. »

Une fois sur la Plaza, accessible par une seconde volée d'escaliers mécaniques, les visiteurs peuvent admirer séparément ces deux parties de la ville depuis une large terrasse. D'un côté, les fumées d'une raffinerie, de l'autre, les églises de la vieille ville... Une sorte d'alcôve, étroite et haute, a d'ailleurs été dessinée afin d'encadrer la vue sur ces vénérables édifices et les tours du quartier rénové. Des portes pivotantes, taillées dans un mur de verre ondulant du plus bel effet, permettent d'isoler du vent cet espace public qui donne accès à l'hôtel et à la « Grosser Saal ».

On accède au saint des saints par le foyer, splendide antichambre, à la fois chaleureuse et vertigineuse. Des escaliers larges en bois de chêne de Bourgogne on grimpe doucement vers les hauteurs du bâtiment, incitant le spectateur à se pencher dans le vide. L'entrecroisement de lignes anguleuses sculptées par les archi-

tectes est digne d'une lithographie d'Escher! « Nous n'avons pas pu concevoir le foyer sur ordinateur, explique Jacques Herzog. Nous avons senti le besoin de le créer en taillant dans des cartons. » Des balcons et loggias, ainsi que des hublots ovoïdes, ont été aménagés pour permettre de humer la brise de ce paquebot immobile.

L'impression d'immensité enivre mais n'effraie pas: le spectateur n'est jamais à plus de trente mètres des musiciens sur le plateau.

Un navire dont le gigantisme a causé quelques cheveux blancs aux financeurs. Le coût total, de 865 millions d'euros, est plus de trois fois celui prévu à l'origine pour ce chantier qui a été livré avec dix ans de retard! « Nous



La « Grosser Saal ». Michael Zapf

repères

L'Elbphilharmonie

Avec 2 100 places pour sa grande salle, 550 pour la salle de musique de chambre et 170 pour son « Kaistudio », l'Elbphilharmonie propose une ambitieuse saison de lancement jusqu'à la fin juin. L'Elbphilharmonie Orchester (directeur musical Thomas Hengelbrock) tient le haut de l'affiche, mais formations et solistes internationaux sont éga-

lement programmés. La saison 2017-2018 sera annoncée au printemps.

200 000 tonnes et 120 000 m², les proportions de l'« Elphie » sont imposantes. La Plaza, espace – ouvert gratuitement au public – à la jointure entre l'ancien entrepôt de brique et la nouvelle construction, occupe une superficie de 4 400 m². Pour y accéder, un escalator de 80 mètres, le plus grand d'Europe...

Rens.: www.elbphilharmonie.de

sommes sortis blanchis de l'enquête publique, se défend Pierre de Meuron. Sinon, nous ne serions pas là. Des fautes dans la procédure expliquent ces retards et surcoûts: le projet a été prématurément attribué à l'entrepreneur en 2005, à un stade où les besoins n'avaient pas été encore définis. Il y a une précipitation politique. »

Toutefois, « la curiosité des Hambourgeois envers ce bâtiment qui a coûté si cher a déferlé comme une immense vague, se réjouit Olaf Scholz, le maire de la ville. Plus de 500 000 personnes sont venues découvrir la Plaza. Je souhaite maintenant que la salle elle-même leur devienne familière. Chaque écolier hambourgeois doit venir assister au moins à un concert à l'Elphie! Un tel équipement ne peut rester l'apanage de quelques-uns. » La saison de lancement s'est « vendue comme des petits pains, poursuit Christoph Lieben-Seutter, directeur général et artistique des lieux. Nous réfléchissons déjà à une programmation d'été pour répondre aux demandes qui n'ont pu être satisfaites et nous mettons aussi en place un système pour endiguer le marché noir des billets qui, hélas, a commencé à fleurir... » Rançon du succès.

Les heureux détenteurs de tickets officiels pour l'une ou l'autre soirée musicale à l'Elphie découvrent un amphithéâtre « en vignoble », plaçant la scène au milieu des spectateurs. Les architectes en ont puisé le dessin dans « l'amphithéâtre antique d'Épidaure, le théâtre shakespearien du Globe, mais aussi un stade de football, à l'image de ceux que nous avons signés à Pékin et à Bor-

deaux ». L'impression d'immensité enivre mais n'effraie pas: le spectateur n'est jamais à plus de trente mètres des musiciens sur le plateau.

Les sièges en tweed gris et les tuyaux argentés de l'orgue soulignent la clarté de la « peau blanche » qui recouvre les murs de ses milliers de panneaux de gypse. Ici des creux, là des bosses, aux allures de coraux polis par les flots, créent une ambiance minérale fascinante.

À cette blancheur, l'acoustique – qui, on le sait, est une science capricieuse – répond-elle par la brillance, la pureté et la volupté aptes à séduire le mélomane le plus exigeant? Oui, si l'on est placé face à la scène et que l'on préfère la précision des arêtes sonores à la réverbération et à l'opulence. Concoctée par Yasuhisa Toyota, maître en la matière, elle autorise la musique à s'épanouir dans un silence parfait (là où maintes salles sont troublées par la soufflerie de leur climatisation): silence magique qui permet d'entendre, lors du concert inaugural, la voix délicate du contre-ténor Philippe Jaroussky, soutenue par une seule harpe, emplir cet immense amphithéâtre. Ou de saisir dans un même embrassement la luxuriance conjuguée de l'orchestre, des voix solistes et des chœurs que Beethoven réunit dans le finale, grandiose et fraternel, de sa 9^e Symphonie...

Emmanuelle Giuliani et Stéphane Dreyfus

(1) Ne pas manquer le joli et émouvant musée qui lui est consacré...

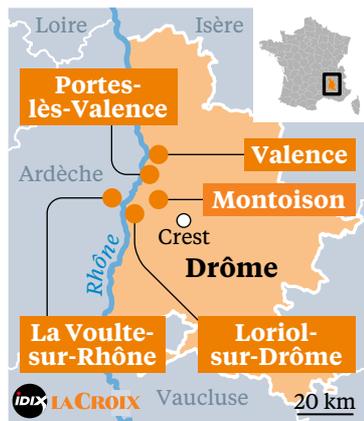
A la rencontre des Français



Durant trois semaines, à l'approche de l'élection présidentielle, *La Croix* part à la rencontre des Français dans des régions bouleversées par les crises. Leurs habitants témoignent de leurs difficultés et de la créativité déployée pour faire face, en s'appuyant sur des idées nouvelles et un surcroît d'énergie afin d'inventer l'avenir.

Troisième semaine En s'éloignant de Valence.

Portes-lès-Valence s'est développée autour d'un important nœud ferroviaire et a été une véritable cité cheminote. Un passé révolu à l'heure du TGV. Trois retraités en témoignent.



Bernard Ginoux ne s'est jamais éloigné du triage et de l'ancienne rotonde.

Alexa Brunet/transit pour La Croix



A Portes-lès-Valence, la nostalgie d'un autre rail

Portes-lès-Valence (Drôme)
De notre envoyé spécial

Le panneau métallique de couleur bleu est piqué par la rouille. Mais l'inscription est toujours bien lisible: «*Dépôt des locomotives*». Elle est accrochée à un muret surmonté d'un garde-fou. Derrière, des rails sont noyés au milieu des herbes folles et des arbustes. La forme ronde du terrain suggère l'emplacement d'une ancienne rotonde. Le bâtiment de béton circulaire servait à entreposer les locomotives autour d'un pont tournant dont le poste de commande commence également à être dévoré par la végétation. L'édifice a été démantelé au début des années

1990. Il symbolisait l'importance du nœud ferroviaire constitué à l'entrée sud de Valence, au croisement des lignes vers les Alpes et de l'axe Paris-Lyon-Marseille.

Portes-lès-Valence s'est ainsi développée autour d'infrastructures liées au chemin de fer: dépôt, mais aussi atelier de maintenance et gare de triage. Dans les années d'après-guerre, l'écrasante majorité de sa population y vivait du rail. «*Rien qu'au dépôt, on était 499 à mon époque*», rappelle Jean-Claude Blanc.

À bientôt 78 ans, ce retraité de la SNCF a l'âge d'avoir connu la construction de la rotonde comme sa destruction. À l'image de milliers d'autres Ardéchois avant lui,

en 1962, il avait traversé le Rhône pour trouver du travail dans la Drôme. C'était un «*sédentaire*», qui n'a jamais voulu devenir un «*roulant*», un conducteur. Embauché comme manœuvre, il a un peu tout

Le paysage urbain garde la trace de cette histoire ouvrière. Ici et là, se dressent toujours des maisons construites par la SNCF pour loger ses employés.

fait de ses mains solides, au gré des plans de réorganisation et des suppressions d'effectifs: le graissage des machines, l'entretien des wagons, le découpage des vieilles locomotives...

L'atelier a fermé en 1986. À l'heure du TGV, Portes n'était déjà plus qu'un site secondaire, face à Lyon ou Marseille. Le cheminot venu d'Ardèche a terminé sa carrière comme chauffeur du minibus chargé d'aller chercher des conducteurs au moment de la relève. Parti à la retraite en 1994, le septuagénaire évoque ce passé avec une certaine nostalgie. «*On ne gagnait pas trop, il m'arrivait de partir travailler à 4 heures du matin, on tournait en trois-huit, ●●●*

●●● *mais il y avait peut-être plus de solidarité dans les équipes qu'aujourd'hui* », relève-t-il.

Le paysage urbain garde la trace de cette histoire ouvrière. Ici et là, se dressent toujours des maisons construites par la SNCF pour loger ses employés. Leurs façades sont aisément reconnaissables. Jean-Claude Blanc habite toujours l'une d'entre elles, dans une « cité-jardin » du quartier ouest. D'abord locataire, il a fini par acheter son pavillon pour élever ses quatre enfants, qui lui ont donné huit petits-enfants. « *Je n'en ai aucun au chômage, mais ça peut venir*, dit-il. *J'imagine que mon père devait aussi dire que c'était mieux à son époque. Mais je crois que, pour le boulot, il valait mieux vivre à la miennne...* »

Ce témoin d'un temps révolu est venu partager ses souvenirs à l'heure du thé chez son voisin et ami José Benan. Âgé de 73 ans, ce dernier a lui aussi fait carrière à la SNCF. Il a grandi en Algérie, à Oran, puis a été conducteur dans l'est de la France et est venu en 1989 à Portes comme cadre de l'entreprise ferroviaire. « *J'ai juste eu le temps de voir la rotonde avant*

« Maintenant, Portes est surtout un site important pour l'administratif et la logistique. Les gars travaillent derrière des ordinateurs. C'est ça, l'évolution de la SNCF. »

sa destruction », dit-il. Retraité depuis janvier 1999, il est demeuré sur place, avec sa femme, dans une petite villa de plain-pied à la décoration montagnarde, où crépite un feu de bois.

Cet autre septuagénaire préside la section locale de la Fédération générale des retraités des chemins de fer, qui aide les pensionnés dans leurs démarches vis-à-vis de la caisse de prévoyance de la SNCF. De temps en temps, il continue à aller faire un saut sur son ancien lieu de travail, rebaptisé « *unité de production* ». « *L'autre fois, il n'y avait personne*, dit-il à Jean-Claude. *Quand je discute avec les gens là-bas, ils me disent que je deviendrais fou si je revenais travailler.* »

Portes-lès-Valence reste stratégique pour la desserte des Alpes par des machines diesel, via la ligne montant vers Briançon qui n'est pas entièrement électrifiée. Des agents de traction y sont toujours affectés pour prendre, notamment, le relais sur les « trains de neige » qui acheminent les skieurs parisiens vers les stations des Hautes-Alpes. « *L'activité tient encore le coup à cause de ça* », explique José Benan. Pour combien de temps ? « *Le TGV a déjà fait beaucoup de*

mal », poursuit-il. Ses rames et ses motrices permettent d'aller plus vite vers les Alpes en passant par Grenoble. « *Maintenant, Portes est surtout un site important pour l'administratif et la logistique, reprend le connaisseur. Les gars travaillent derrière des ordinateurs. C'est ça, l'évolution de la SNCF. J'ai connu l'époque où on était 450 000. Là, on doit être à 160 000. C'est le progrès, mais c'est dur pour la population.* »

Pour appuyer son propos, José Benan prend sa voiture et se dirige vers le site du triage. « *On ne va pas trop approcher, mais vous allez voir* », annonce-t-il. C'est vite vu. Seule une locomotive est à la manœuvre. « *Il y a encore un peu de tri, mais c'est de la bricole* », constate le retraité. Pendant ce temps, un des rares TGV à passer encore par là file sur une voie de circulation. La nouvelle ligne à grande vitesse a été tracée plus à l'est.

José Benan ne croit guère à la portée des grands discours sur la nécessité de relancer le fret ferroviaire pour limiter le nombre de camions sur l'autoroute A7 toute proche : « *Les politiques, entre ce qu'ils disent et ce qu'ils font...* »

La stratégie des dirigeants de son ex-entreprise, actuellement confrontés à une pénurie de conducteurs, le laisse tout aussi perplexe. « *Cela a mal été anticipé, c'est tout*, commente-t-il. *Les restructurations, cela n'a pas fait que du bien.* » Que des usagers puis-

repères

Une commune née en 1908

La commune de Portes-lès-Valence est née sous ce nom en 1908. Au départ simple hameau, la ville a été créée après la fusion du territoire de Fiancey, un village agricole, avec des terrains pris à Valence et à Etoile-sur-Rhône. En partie rasée par des bombardements alliés en 1944 qui visaient les infrastructures ferroviaires, la ville a repris son expansion dans les années 1950.

Portes-lès-Valence a peu à peu évolué à partir des années 1960,

sent se trouver bloqués parce que personne n'est disponible pour occuper la cabine de conduite lui arrache un soupir : « *Il manque toujours quelque chose. Quand ce n'est pas le train, c'est le conducteur. Des énarques ont voulu cloisonner les catégories. Avant, un conducteur, c'était un conducteur. On était polyvalents, on faisait du voyageur et des marchandises, du diesel et de l'électrique. Maintenant, les gens et le matériel sont spécialisés, et on a supprimé le cœur du métier, l'apprentissage. Mais pourquoi on laisse des gamins s'ennuyer au lycée ? On a une guerre de retard sur l'Allemagne.* »

les activités liées au chemin de fer perdant de leur poids par rapport à l'industrie et au commerce. Une zone industrielle a été aménagée au nord de la ville, qui jouxte Valence. Un port fluvial sur le Rhône a également été créé en 1978.

Contrairement à Valence, Portes-lès-Valence a continué à gagner des habitants au cours des années 2000. Sa population est passée de 8 090 habitants en 1999 à 9 973 en 2014. L'habitat est essentiellement constitué de maisons individuelles et de petits immeubles, le territoire ne comptant pas de très grands ensembles collectifs.

Bernard Ginoux habite à deux pas du triage et de l'ancienne rotonde. C'est un autre ami retraité de José Benan. Sa maison est remplie des souvenirs de sa vie professionnelle. Au fond de la pièce, près de la fenêtre, trône un vieux poste de télévision Philips. Il a été évidé de son appareillage électronique pour abriter derrière son écran une maquette de la gare de Cerbère, avec un train en modèle réduit. « *C'est un cadeau pour mon départ à la retraite* », explique-t-il. La station balnéaire des Pyrénées-Orientales, située à la frontière franco-espagnole, était sa

destination préférée de « roulant ». « *Maintenant, on ne parle que des cars*, regrette-t-il. *Les jeunes n'ont plus les moyens de se payer le TGV. Si ça continue, on va retourner à la diligence.* » Lui aussi a connu un temps révolu. Ce fils d'un cheminot ardéchois est né à Portes en 1943 dans une famille de sept enfants et a grandi dans un des chalets en bois mis à disposition par les chemins de fer. « *Les WC étaient à l'extérieur et on allait prendre la douche au dépôt* », raconte-t-il.

Depuis, Bernard Ginoux a bougé de « trente mètres » pour faire construire sa villa, avec vue sur le Vercors à l'avant et jardin à l'arrière. Il ne se souvient plus très bien de quand date le chantier. « *J'ai un peu perdu la mémoire* », plaide-t-il de sa voix douce et posée. Mais il n'a pas oublié qu'il avait été bien aidé par ses camarades de travail. « *Il y avait une forte solidarité entre cheminots* », ajoute-t-il. C'était aussi l'époque où le Parti communiste régnait sur Portes-lès-Valence. Dans les urnes aussi, les choses ont bien changé. Le PCF a perdu la mairie en 2014 et le Front national a recueilli 34 % des suffrages aux élections régionales l'année suivante.

Pascal Charrier

**Demain
Montoisson à l'écart
des remous de la ville**



L'activité du rail (au fond sur la photo) se concentre surtout désormais sur l'accès aux stations de ski. Alexa Brunet/transit pour La Croix



Rencontre au Père-Lachaise

La chronique de François Sureau

Dessin Christopher Evans

C'est un monde étrange qui se dessine chaque jour sur les écrans de nos portables, au chapitre des nouvelles.

Celles-ci semblent n'appartenir qu'à quatre catégories : les frasques des puissants, les catastrophes naturelles, les aveux intimes de stars inconnues, et la ronde des morts. Il me semble que les morts n'étaient pas si nombreux naguère, avant les portables. On les trouvait dans les journaux, qu'on ne lisait pas tous. Ils passaient comme la rumeur dans un vers d'Aragon.

Aujourd'hui, c'est un fil continu qui nous informe, et ils tombent comme à Gravelotte. Aucun n'est oublié. C'est une hécatombe et le Verdun du *Who's Who*. Un esprit impressionnable y discerne aisément les prodromes de la fin du monde. On ne nous fait grâce d'aucun de ces meilleurs qui s'en vont. Hier John Hurt, l'acteur d'*Elephant Man*, avant-hier Leonard Cohen, Prince, Rocard, Galabru, Tchernia, David Bowie, Cassius Clay, Gene Wilder, et des dizaines de footballeurs belges et

d'hommes politiques canadiens, parce que j'ai souscrit malgré moi, je le crains, un abonnement à un fil francophone.

Je préfère le Père-Lachaise. Là-bas au moins tout est calme et l'on n'a pas à y redouter de mauvaises surprises. Chaque année à la Toussaint, j'y accompagne l'une de mes filles qui aime déposer une fleur sur la tombe de ses écrivains préférés. Il y a toujours du monde, et des bougies allumées, près de Balzac, Chopin ou Nerval. Apollinaire et Proust sont moins connus. Parfois, on voit une fleur fraîche sur la tombe d'un écrivain du second rayon, et l'on s'émeut de cette gratitude.

Mais je vais aussi au Père-Lachaise en d'autres saisons. Les touristes croient que le Père-Lachaise, sur les hauteurs de Ménilmontant, a toujours existé. Rien n'est moins vrai. C'est une création des années 1800. Si l'on y voit Molière et La Fontaine, c'est qu'à des fins de propagande l'autorité préfectorale y avait fait déplacer leurs restes, pour inciter les bourgeois à se faire désormais enterrer dans cet endroit *fashio-*

nable. Le Père-Lachaise, c'est le XIX^e siècle pris dans la glace, avec ses gloires émouvantes et cette ahurissante débauche d'espoirs déçus et de vanités sociales qui répandent sur les mausolées les sculptures les plus étranges. À certains endroits du parc dessiné par Brongniart, l'architecte de la Bourse, à la manière anglaise, on se croirait à Charenton. Les maisons des morts ressemblent à celles des fous, telles qu'on les voit sur le tableau où Pinel les libère : ce sont les mêmes niches. Les fous et les morts, on leur fabrique des logis d'animaux. On peut penser qu'à la résurrection des corps, ils s'en iront sans un regard pour les lamentables architectures où ils auront attendu l'éternité.

Dans une côte pavée, splendide, où les racines éventrent lentement les tombes, on se croirait au cimetière de Calcutta. Bien des noms sont anglais. C'est un carré d'exilés, comme sous les tropiques. On y voit la tombe de Sir William Sidney Smith, qui fut un homme assez admirable, et l'adversaire à la fois de Nel-

son et de Napoléon Bonaparte, ce qui n'est pas rien. Sa vie est une aventure héroïque et légère, où rien de sérieux ne manque : ni la mer, ni le désert, ni l'ennemi, ni l'amitié. Il naît en 1764 à Westminster dans une famille d'officiers de marine. À 13 ans à peine, il s'engage dans la marine et participe à plusieurs batailles navales de la guerre d'indépendance américaine, où il fait preuve d'un grand courage. Démobilisé, il s'établit pendant deux ans en France, un pays qu'il ne cessera pas d'aimer bien qu'il n'ait jamais non plus cessé de l'affronter. L'un des adversaires de Bonaparte au siège de Toulon, il réussit à incendier ses bateaux avant que les Français ne s'en emparent. Au cours d'un raid sur Le Havre, il est capturé, enfermé à la prison du Temple et s'en évade, en 1798, grâce à l'inventivité d'un danseur de l'Opéra, Boisgirard, costumé pour la circonstance en général républicain. Devenu amiral, il affronte Bonaparte en Égypte et défend avec succès Saint-Jean-d'Acre. L'Empereur dira, à

Sainte-Hélène : « *Cet homme m'a fait manquer ma fortune.* » Mais la gloire de Nelson, son vieil ennemi, éclipse la sienne, et puis il a laissé les Français rentrer chez eux avec les trésors de leur expédition d'Égypte. À la première abdication de Napoléon, le meilleur adversaire des Français quitte définitivement sa patrie et s'installe à Paris, rue Boissy-d'Anglas. Il y retrouve ses amis, et d'abord Larrey. Il se consacre à l'amélioration du sort des naufragés et à la libération des esclaves. Ses projets le ruinent. À sa mort, ses héritiers doivent mettre en vente les maigres possessions qui lui restent pour payer le passif de la succession. Le jour de la vente, un vieux général français voulut acheter l'épée que Sidney Smith avait portée à Saint-Jean-d'Acre, où il avait combattu lui aussi, alors que ses moyens ne lui permettaient pas d'enchérir. Le gendre de Sidney Smith le lui offrit. Le nom de ce général est resté inconnu. J'ai voulu évoquer ici son souvenir en hommage aux hommes de bien dont nul fil n'annoncera jamais la mort.

L'image

« Une honorable
paix vaut
mieux que
la victoire. »

Jean-François de La Harpe

Des membres des Farc arrivent à Buenaventura, en Colombie, le 4 février, pour aller déposer leurs armes dans des zones supervisées par l'ONU.

Luis Robayo/AFP

